



EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DU

ROYAUME DE BAHREÏN

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par le Royaume de Bahreïn est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur le Royaume de Bahreïn.

Table des matières

1 INTRODUCTION	4
2 COMMERCE EXTÉRIEUR	5
2.1 Importations.....	5
2.2 Exportations	5
3 AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DES CAPACITÉS	6
3.1 Développement du commerce	6
3.1.1 Législation	6
3.1.2 Règlement des différends.....	7
3.1.3 Écosystème innovant – Sijilat	7
3.2 Développement de l'industrie	8
3.3 Politique budgétaire	11
3.4 Politique monétaire.....	12
3.5 Services bancaires islamiques	13
3.6 Stabilité monétaire	14
3.7 Marché de l'investissement de Bahreïn	15
3.8 Administration fiscale.....	15
3.9 Privatisation	16
3.10 Petites et moyennes entreprises et jeunes entreprises.....	17
3.11 Export Bahrain	19
3.12 Environnement et énergie durable.....	20
3.13 Transports, logistique et télécommunications	22
3.14 Économie numérique.....	22
3.15 Encourager l'investissement entrant	24
3.16 Importance des droits de propriété intellectuelle (DPI)	27
3.17 Mises en valeur de ressources humaines qualifiées	28
4 SECTEURS DE CROISSANCE.....	28
4.1 Économie	28
4.2 Services financiers.....	29
4.3 Douanes.....	31
4.4 Secteur manufacturier.....	32
4.5 Enseignement	33
4.6 Soins de santé	33
4.7 TIC.....	34
4.8 Secteur immobilier	35
4.9 Tourisme.....	36
5 POLITIQUE COMMERCIALE.....	36
5.1 Introduction.....	36
5.2 Bahreïn et la région	37
5.2.1 Appartenance au CCG	37

5.2.2 Appartenance à la GAFTA.....	37
5.3 Accords bilatéraux	37
5.4 Bahreïn et l'OMC	38

1 INTRODUCTION

1.1. Les informations exposées dans le présent document concernent le quatrième examen de la politique commerciale du Royaume de Bahreïn dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

1.2. Le Royaume de Bahreïn avance avec confiance vers la réalisation de sa Vision pour l'économie à l'horizon 2030, qui a été lancée en 2008 par Sa Majesté Hamad bin Issa Al Khalifa, Roi de Bahreïn, afin de donner une orientation claire au développement continu de l'économie nationale. Au cœur de cette vision se trouve l'objectif commun de construire une vie meilleure pour chaque Bahreïnien. Le Royaume s'efforce de passer d'une économie reposant sur le pétrole à une économie compétitive, productive, durable et diversifiée au niveau mondial, qui s'appuie sur un cadre réglementaire solide permettant de créer un environnement attractif pour l'investissement national et étranger, sous la direction d'un gouvernement déterminé et réactif qui s'associe au secteur privé au service d'un avenir durable.

1.3. Le gouvernement du Royaume de Bahreïn, dirigé par Son Altesse Royale le Prince Salman bin Hamad Al Khalifa, Prince héritier et Premier Ministre, met l'accent sur les principes d'équité, de compétitivité et de durabilité pour façonner les grandes orientations du gouvernement, de la société et de l'économie. La Vision 2030 porte en outre sur les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 (ODD).

1.4. À cet égard, ces trois principes se retrouvent dans le plan d'action du gouvernement, qui définit les priorités stratégiques du gouvernement de Bahreïn sur une période de quatre ans et qui vise à réaliser des changements durables, conformément au programme de développement de Sa Majesté le Roi Hamad. Fondé sur les principes de durabilité, de transparence, d'équité et de compétitivité, le plan d'action du gouvernement vise à tirer parti des ressources et des capacités du Royaume pour répondre aux besoins de tous les Bahreïnien. Le pays met actuellement en œuvre le plan du gouvernement pour 2019-2022, qui met l'accent sur les réalisations du Royaume et de son peuple à la lumière du Programme d'équilibre budgétaire, dont l'objectif est d'équilibrer les dépenses et les recettes publiques pour parvenir à la croissance économique, à la stabilité financière et au développement durable. Le plan du gouvernement (2019-2022) est fondé sur les priorités stratégiques suivantes:

- a) La défense des valeurs de l'État et de la société.
- b) La viabilité financière et le développement économique.
- c) L'instauration d'un environnement propice au développement durable.

1.5. Grâce à son plan d'action du gouvernement (2019-2022), Bahreïn prévoit d'atteindre les objectifs généraux suivants:

- a) Investir dans les citoyens en renforçant, en améliorant et en maintenant les services publics fournis dans les secteurs de l'éducation et la santé, entre autres.
- b) Bâtir une société sûre et stable.
- c) Renforcer le développement durable pour parvenir à l'équilibre budgétaire et maintenir la croissance économique.
- d) Soutenir le secteur pour stimuler le développement national et offrir des opportunités aux citoyens et aux investisseurs.
- e) Utiliser au mieux les ressources en vue d'en assurer la pérennité pour les prochaines générations.
- f) Favoriser la stabilité familiale et parvenir à l'égalité des genres.
- g) Continuer de financer les projets de développement et les infrastructures qui favorisent la croissance et sont au service des citoyens.

- h) Redéfinir le rôle du secteur public, qui passe d'opérateur à régulateur et partenaire.
- i) Soutenir la créativité, l'excellence et mettre en avant la place qu'occupent les femmes, les jeunes et les sports ainsi que renforcer le rôle que jouent les petites et moyennes entreprises dans l'économie dans tous les programmes et initiatives du gouvernement.

1.6. En outre, Bahreïn travaille sans relâche à la mise en œuvre de ses politiques commerciales conformément aux engagements qu'il a pris dans le cadre de l'OMC, et il applique pleinement l'Accord sur la facilitation des échanges avec deux ans d'avance sur le calendrier prévu.

1.7. Conformément au Plan d'action du gouvernement, le Royaume de Bahreïn s'efforce de numériser son économie et d'améliorer son écosystème grâce aux technologies émergentes: le gouvernement considère que la technologie joue un rôle important dans le renforcement de la croissance économique, la création d'emplois et le développement humain tout en créant de nouvelles opportunités qui améliorent la qualité de vie de la population.

1.8. En 2018, le hashtag "#TeamBahrain" a été créé par suite de la déclaration de Son Altesse Royale le Prince Salman bin Hamad Al Khalifa, Prince héritier et Premier Ministre, qui a affirmé ce qui suit: "chaque soldat qui défend notre nation, chaque policier qui protège notre sécurité et notre stabilité et chaque employé du secteur public ou privé qui soutient notre progrès national; nous faisons tous partie de la #TeamBahrain. Ensemble, nous pouvons surmonter toutes les difficultés, sous la direction de Sa Majesté le Roi Hamad". Le hashtag a engendré beaucoup de réactions en faveur de la déclaration, tant de la part du secteur public que du secteur privé. #TeamBahrain est un modèle de collaboration entre les secteurs public et privé, puisqu'il permet de trouver des solutions pour les investisseurs et les entrepreneurs qui cherchent à s'implanter dans le Royaume. C'est également le cas pour les grandes multinationales.

1.9. Sur la base des critères susmentionnés, le présent rapport d'examen portera sur les principaux aspects des réalisations et des aspirations du gouvernement de Bahreïn.

2 COMMERCE EXTÉRIEUR

2.1 Importations

2.1. Les importations hors pétrole ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 2,61% entre 2010 et 2020.

2.2. Selon les données sur les importations de 2020, les cinq principaux produits importés étaient, par ordre décroissant, les équipements mécaniques et électriques (28% des importations totales), suivis des produits chimiques (14%), des matières minérales (9%), des véhicules et matériel de transport (8%) et des métaux communs et ouvrages en ces métaux (8%), tandis que les autres produits constituaient environ 32% des importations totales.

2.3. En outre, en ce qui concerne les importations de 2020, le premier partenaire commercial de Bahreïn était la Chine (14% des importations totales), suivie de l'Arabie saoudite (7%), de l'Australie (7%), des États-Unis d'Amérique (7%) et des Émirats arabes unis (6%).

2.2 Exportations

2.4. Les exportations totales hors pétrole ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 5,37% entre 2010 et 2020, tandis que la croissance annuelle moyenne des exportations de biens d'origine nationale s'élevait à environ 3,93% pendant la même période.

2.5. En outre, la contribution des exportations hors pétrole aux exportations totales est passée de 27% en 2010 à 53% en 2020. Les principaux produits exportés en 2020 étaient les métaux communs et les ouvrages en ces métaux (59% des exportations totales), suivis des matières minérales (11%), des produits chimiques (9%), des matières plastiques et produits en caoutchouc (4%) et des préparations alimentaires, des boissons et du tabac (4%). Les autres produits ne représentent que 13% des exportations totales.

2.6. En 2020, l'Arabie saoudite figurait à la première place des cinq principaux partenaires exportateurs de Bahreïn, avec une part dans les exportations totales de 22%; les Émirats arabes unis se classaient en deuxième position (9%), suivis par les États-Unis d'Amérique (8%), le Sultanat d'Oman (7%) et les Pays-Bas (6%).

3 AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DES CAPACITÉS

3.1 Développement du commerce

3.1.1 Législation

3.1. Le gouvernement de Bahreïn a mis en œuvre plusieurs politiques et adopté un certain nombre de règlements pour améliorer le cadre législatif régissant les secteurs qui soutiennent la croissance économique. Il s'agit notamment des lois commerciales suivantes:

- a) Le Décret-loi n° 15 de 2021 concernant les auditeurs externes, qui remplace le Décret-loi n° 26 de 1996 concernant les auditeurs.
- b) Le Décret-loi n° 18 de 2021 portant modification de certaines dispositions de la Loi n° 51 de 2014 réglementant l'exercice de la profession d'ingénieur.
- c) Le Décret-loi n° 5 de 2021 portant réglementation et contrôle du commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.
- d) Le Décret-loi n° 28 de 2020 portant modification de certaines dispositions de la Loi sur les sociétés commerciales promulguée par le Décret-loi n° 21 de 2001. Les modifications apportées s'inscrivent dans l'objectif que s'efforce toujours d'atteindre Bahreïn, à savoir développer ses cadres de mise en conformité et de réglementation conformément aux meilleures pratiques internationales.
- e) Le Décret-loi n° 29 de 2020 portant modification de certaines dispositions du Décret-loi n° 4 de 2001 sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La Banque centrale de Bahreïn place la lutte contre le blanchiment d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme au premier rang de ses priorités. Bahreïn fait partie du Groupe d'action financière (GAFI) puisque le Conseil de coopération du Golfe en est membre à part entière et s'engage à appliquer toutes les normes internationales en vigueur dans ce domaine. Le Royaume est également membre fondateur du Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et accueille son secrétariat.
- f) Le Décret-loi n° 54 de 2018 promulguant la loi sur les communications et les transactions électroniques.
- g) Le Décret-loi n° 52 de 2018 portant modification de certaines dispositions du Décret-loi n° 27 de 2015 sur le Registre du commerce, qui comprend des dispositions relatives à la fixation des critères et règles servant à déterminer le bénéficiaire ultime conformément aux meilleures pratiques et normes relatives à l'amélioration du respect des obligations fiscales au niveau international, ainsi qu'à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il dispose en outre que le négociant doit veiller au respect de toute obligation contractée par Bahreïn au titre des conventions et traités internationaux en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales, ainsi que de lutter contre l'évasion et la fraude fiscales, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, l'objectif étant de vérifier la nature réelle des activités de l'opérateur dans le Royaume, ce qui implique notamment de s'assurer que les bénéficiaires et les rendements résultent bien des activités économiques du négociant dans le pays. À cette fin, le Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme (MOITC) peut obliger le négociant à soumettre des rapports ou documents et à les conserver pendant la même période que celle prévue pour la tenue des registres du commerce.
- h) Le Décret-loi n° 51 de 2018 portant modification de certaines dispositions de la Loi sur le commerce promulguée par le Décret législatif n° 7 de 1987, qui dispose que les négociants/sociétés doivent tenir des registres de commerce pour garder une trace de leur situation financière, et ce pendant 10 ans.

- i) Le Décret n° 22 de 2018 promulguant la Loi sur la réorganisation et la faillite. Cette loi est un pas en avant vers le renforcement du cadre juridique et de l'écosystème commercial à Bahreïn, puisqu'elle favorise la transparence et l'efficacité du processus d'insolvabilité et accroît la facilité de faire des affaires dans le pays.
- j) L'Ordonnance n° 97 de 2017 relative à la réglementation des activités des incubateurs et des accélérateurs, qui a permis au secteur privé d'investir dans le secteur des incubateurs et des accélérateurs d'entreprises et, ainsi, de stimuler le secteur des jeunes entreprises et d'encourager celles-ci à opérer dans un environnement favorable. Elle a également offert aux jeunes entreprises un soutien et des services spécifiques.
- k) La Loi n° 65 de 2016 portant publication du Règlement d'application de la loi (système) concernant les marques de fabrique ou de commerce des pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG). Il s'agit d'une loi unifiée régissant la protection et la commercialisation des marques de fabrique ou de commerce, ainsi que les moyens de faire respecter les droits y afférents dans chacun des États membres du CCG (Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman et Qatar). Il ne s'agit pas d'un système d'enregistrement unique du CCG, et les propriétaires de marques souhaitant protéger leurs marques de fabrique ou de commerce doivent quand même déposer séparément une demande d'enregistrement auprès des offices des marques de chaque pays du CCG et payer des redevances officielles distinctes.
- l) La Loi n° 17 de 2016 portant ratification du Protocole d'amendement de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce pour insertion de l'Accord sur la facilitation des échanges dans l'Annexe 1A) de l'Accord.
- m) La Décret-loi n° 27 de 2015 sur l'enregistrement commercial, une loi entièrement nouvelle qui remplace le Décret n° 1 (Finances) de 1961 instituant le registre du commerce.
- n) Le Décret-loi n° 62 de 2014 concernant la fraude commerciale. Ce texte établit des motifs supplémentaires que les propriétaires de marques peuvent invoquer pour déposer une plainte auprès des autorités bahreïniennes afin que les entités fournissant des produits contrefaits, notamment des denrées alimentaires, des produits de base, des articles de luxe, des produits médicaux, des cosmétiques et d'autres marchandises, soient poursuivies en justice et fassent l'objet de sanctions.

3.1.2 Règlement des différends

3.2. La Chambre de règlement des différends de Bahreïn (BCDR) a été créée par le Décret législatif n° 64 de 2014 (tel que modifié) et elle travaille en partenariat avec l'American Arbitration Association. En 2015, elle a adopté la loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international (loi type) tant pour l'arbitrage international que national. Le Tribunal de la BCDR est compétent dans les différends dont la valeur litigieuse est supérieure à 500 000 BHD (environ 1,3 million d'USD) et dans lesquels au moins une partie est une institution financière agréée par la Banque centrale de Bahreïn, ou dans les différends de commerce international.

3.3. Entre sa création en 2010 et la fin de l'année 2019, la BCDR a traité 282 affaires dont la valeur litigieuse s'élevait à 1,44 milliard d'USD et qui portaient sur des différends dans les domaines de l'aviation; de la banque et de la finance; de la construction; du conseil; de l'assurance; de la finance islamique; des tableaux et antiquités; des pensions; de l'immobilier; de la gestion de l'acier; et de la gestion des déchets.

3.1.3 Écosystème innovant – Sijilat

3.4. En vue de simplifier les processus d'enregistrement des entreprises à Bahreïn, le Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme a lancé en 2016 le système de registre commercial "Sijilat". L'objectif était de faire progresser Bahreïn dans le classement de la compétitivité des entreprises au regard de divers indicateurs mondiaux, conformément à la Vision pour l'économie à l'horizon 2030.

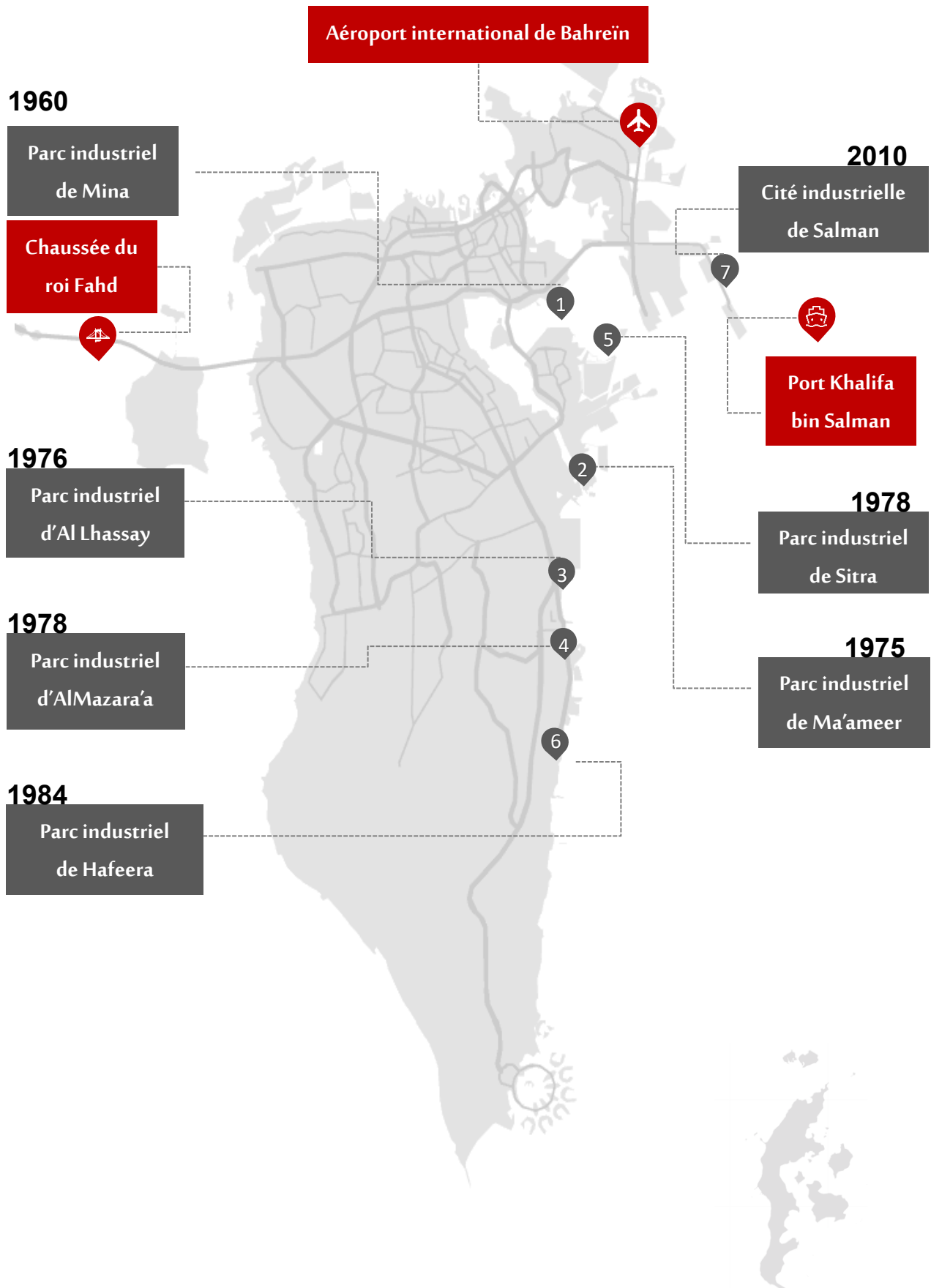
3.5. "Sijilat" est un système électronique avancé pour l'enregistrement des entreprises et l'octroi de licences aux établissements commerciaux et industriels de Bahreïn. Il permet une connectivité totale avec l'ensemble des systèmes électroniques des autres entités concernées, ce qui s'inscrit dans l'objectif du gouvernement consistant à numériser l'économie du Royaume et à améliorer son écosystème. Parmi les fonctions clés du Sijilat, on peut citer les suivantes:

- a) Fournir tous les services par voie électronique sur une plate-forme virtuelle unique: dépôt des demandes en ligne, soumission électronique d'informations, réservation en ligne des noms commerciaux, paiement électronique, notification électronique, certification électronique et vérification des transactions en ligne.
- b) Approuver les services électroniques annexes fournis par l'Office de l'administration électronique (mise en relation virtuelle avec d'autres ministères, portail de paiement électronique et clé électronique, entre autres).
- c) Fournir des services par divers canaux, notamment un portail électronique et un centre de contact.
- d) Mettre à disposition le guide des procédures unifiées pour les processus d'enregistrement et d'octroi de licences et appliquer la Classification internationale type par industrie de toutes les branches économiques (CITI4).
- e) Séparer le processus d'enregistrement du processus d'octroi de licences.
- f) Développer les activités et tenir un registre des défaillances.
- g) Unifier les processus commerciaux en mettant à jour et en facilitant les procédures conformément aux meilleures pratiques internationales.
- h) Faire le lien entre toutes les autorités compétentes en matière d'octroi des licences.
- i) Faire preuve d'une grande transparence et recourir aux documents électroniques.

3.2 Développement de l'industrie

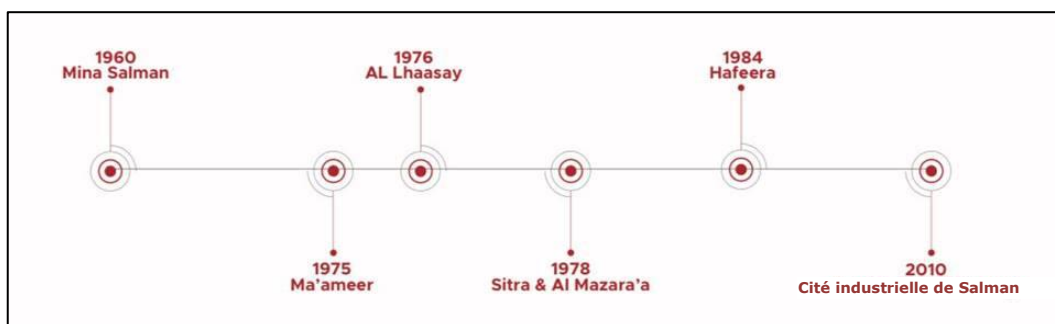
3.6. Depuis 1960, le Royaume de Bahreïn a développé une stratégie de diversification économique qui vise notamment à créer des parcs industriels pour attirer des entreprises dans plusieurs secteurs tels que l'alimentation et les boissons, les produits de consommation courante, les produits pharmaceutiques, l'aluminium, l'industrie mécanique légère, les plastiques et les fibres de verre. Actuellement, Bahreïn compte sept zones industrielles désignées, qui sont détenues et gérées par le Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme et qui couvrent une superficie totale de 22 millions de m².

Figure 1: Carte des 7 parcs industriels



3.7. L'histoire des parcs industriels à Bahreïn a commencé avec la création, dans les années 1960, du parc industriel de Mina Salman, qui couvre une superficie totale de 590 950 m² et possède un accès direct à la mer. Le parc, qui porte le nom du port Salman situé à proximité, était un emplacement de choix pour les entreprises manufacturières ainsi que pour les entreprises de logistique. En revanche, la cité industrielle de Salman, ouverte en 2020, est la plus récente zone industrielle: elle occupe une superficie de 12 millions de mètres carrés et abrite le Parc d'investissement international de Bahreïn (BIIP), la zone portuaire d'investissement de Bahreïn (BIW) et le parc industriel de Hidd.

Figure 2: Histoire des parcs industriels à Bahreïn



3.8. Il existe des terres utilisées à des fins industrielles qui sont gérées par le secteur privé, ainsi que des usines situées sur des propriétés privées, mais agréées par le Ministère.

3.9. Depuis les années 1960, Bahreïn compte de grands projets industriels, dont les suivants: Aluminium of Bahrain (ALBA), Arab Shipbuilding and Repair Yard (ASRY), Gulf Petrochemical Industries Company (GPIC), Gulf Aluminium Rolling Mill Company (GARMCO), JBF Bahrain W.L.L., Mondelez Bahrain Biscuits W.L.L., Mueller Middle East B.S.C. Closed, Arla Foods W.L.L., Reckitt Benckiser W.L.L., Midal Cables Company Limited W.L.L., BFG International W.L.L. et d'autres d'investissements locaux et multinationaux.

3.10. La cité industrielle de Salman, la plus récente zone industrielle, occupe une superficie de 12 millions de m² et abrite le parc international d'investissement de Bahreïn, la zone portuaire d'investissement de Bahreïn et la zone industrielle de Hidd.

3.11. L'industrialisation est au cœur de la dynamique de diversification économique de Bahreïn depuis plus de quatre décennies. La stratégie de développement du pays, intitulée Vision 2030, a confirmé l'importance du secteur manufacturier en tant que vecteur déterminant pour le processus de diversification, pour l'innovation et pour une économie fondée sur le savoir.

3.12. Les plans de diversification de Bahreïn visent principalement à réduire les instabilités positivement corrélées qui existent entre les secteurs, à éviter les fluctuations et à attirer dans cette optique une combinaison optimale d'investissements industriels.

3.13. À Bahreïn, les fabricants exercent leurs activités dans un certain nombre de secteurs, notamment la fabrication de produits alimentaires et de boissons, la production de fibres de verre et les industries de l'aluminium en aval.

3.14. Un certain nombre de services industriels fournis par le Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme sont disponibles en ligne:

- a) Licence industrielle: demandes concernant l'obtention d'une licence industrielle, la mise en œuvre d'un projet industriel, l'ajout d'une nouvelle activité industrielle à la licence industrielle, l'ajout d'une branche de production à la licence industrielle, l'agrandissement d'une usine ou la réalisation de transactions liées à une licence industrielle.
- b) Enregistrement industriel: enregistrement des usines existantes qui ont commencé à produire au moment du dépôt de la demande d'enregistrement industriel, qui doit être soumise dans les 60 jours à compter de la date du début effectif de la production. Ce système couvre également le renouvellement du certificat d'enregistrement industriel.

3.15. Service de paiement des loyers: paiement du loyer pour la parcelle industrielle.

3.16. Services de ventes aux enchères: inscription aux ventes aux enchères de parcelles industrielles organisées par "Mazad".

3.3 Politique budgétaire

3.17. Malgré la croissance positive de la part du secteur non pétrolier dans le PIB, les recettes publiques non pétrolières n'ont pas suivi le rythme de la croissance économique, ce qui a entraîné des déficits budgétaires successifs. Conscient du fait qu'il importe de restructurer les dépenses et les recettes publiques pour parvenir à une croissance économique positive, de stabiliser la dette et de renforcer la viabilité budgétaire, le gouvernement a lancé plusieurs initiatives entre 2015 et 2017. Elles s'articulaient autour de trois grandes priorités: réduire les dépenses de l'État, accroître les recettes et réorienter les subventions publiques vers les citoyens pouvant en bénéficier.

3.18. Fin 2018, le gouvernement a lancé le Programme d'équilibre budgétaire, qui définit une feuille de route en vue de remédier, à moyen terme, aux difficultés budgétaires que connaît Bahreïn, l'objectif global étant de parvenir à l'équilibre budgétaire d'ici à 2022. Pour atteindre cet objectif, six initiatives ont été lancées:

- a) Réduire les dépenses opérationnelles de l'État en mettant en place six groupes de travail gouvernementaux chargés de déterminer les économies qui pourraient être faites, de réaliser des économies et de fixer des critères pour l'achat de produits et de services courants.
- b) Introduire un programme de départ volontaire à la retraite pour les fonctionnaires en leur donnant la possibilité de contribuer à la croissance économique du Royaume par l'entrepreneuriat ou la participation au secteur privé.
- c) Équilibrer les dépenses et les recettes de l'Office des eaux et de l'électricité.
- d) Rationaliser la distribution des subventions en espèces aux citoyens dans le besoin.
- e) Dépenser plus judicieusement les ressources publiques.
- f) Simplifier les procédures de l'administration publique et augmenter les recettes non pétrolières afin de stimuler la croissance économique, de diversifier les sources de recettes publiques et d'aligner l'augmentation des recettes non pétrolières sur une croissance économique positive.

3.19. Dans le cadre de ces objectifs généraux, le Programme d'équilibre budgétaire vise à renforcer les finances publiques et les fondements économiques du Royaume afin d'assurer la durabilité des ressources pour les générations futures. Il s'agit notamment:

- a) de développer davantage l'offre des services publics durables dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux;
- b) de continuer à fournir aux citoyens des services subventionnés d'approvisionnement en électricité et en eau dans leur résidence principale;
- c) de créer des emplois de qualité pour les citoyens et d'apporter un soutien important aux entreprises;
- d) d'établir des règles concernant l'utilisation durable des ressources;
- e) de rendre le soutien direct du gouvernement aux citoyens plus efficace et plus équitable;
- f) de continuer de financer des projets de développement et d'infrastructure;

- g) de simplifier et d'améliorer la fourniture de services publics à l'intention des citoyens et des investisseurs; et
- h) d'améliorer la cote de crédit de Bahreïn, ce qui permettra de réduire les coûts du financement pour les citoyens et les investisseurs.

3.20. Les budgets de l'État pour 2019/20 et 2021/22 montrent que Bahreïn donne la priorité aux politiques budgétaires et économiques saines tout en préservant la prospérité à long terme des citoyens, et ils reflètent la détermination sans faille du Royaume à atteindre les objectifs fixés dans le Programme d'équilibre budgétaire. Il est prévu de réduire progressivement le déficit budgétaire tout en gardant les dépenses publiques hors intérêts sous contrôle strict et en continuant à améliorer la qualité et l'efficacité des services publics. En outre, un nouveau groupe de travail axé sur le développement des recettes non pétrolières a été créé pour examiner les redevances existantes et générer de nouvelles sources de revenus sans surcharger l'économie; cela devrait favoriser la diversification économique du Royaume et renforcer le rôle du secteur privé.

3.4 Politique monétaire

3.21. La Banque centrale de Bahreïn (CBB) est chargée de définir et de mettre en œuvre la politique monétaire du Royaume. Bahreïn maintient un régime de taux de change fixe entre le dinar de Bahreïn et le dollar EU. La fixation du taux de change permet d'assurer l'ancrage de la politique monétaire. Un faible taux d'inflation et une monnaie stable sont d'importantes caractéristiques à long terme de l'économie bahreïnienne qui favorisent la stabilité des conditions de l'activité des entreprises et des niveaux élevés d'investissement, tant d'origine nationale qu'étrangère.

3.22. Bahreïn a une économie de marché, et aucune restriction ne s'applique aux mouvements des capitaux, aux transferts de devises, au commerce extérieur ou à l'investissement étranger. Le Royaume, qui offre aux investisseurs un environnement ouvert, libre, transparent et accueillant, joue un rôle moteur dans la région. Le cadre de la politique monétaire vise à soutenir les objectifs économiques généraux du Royaume.

3.23. La Direction de la gestion des réserves de la CBB offre une facilité de change pour l'achat et la vente de dinars de Bahreïn contre des dollars EU à des taux très proches du taux de change officiel.

3.24. La CBB n'exerce aucun contrôle administratif sur les taux d'intérêt du marché. Les taux d'intérêt ne sont assortis ni d'un plafond ni d'un plancher, et la CBB ne cherche pas à influencer directement sur le coût du crédit ou la répartition du crédit dans l'économie. Le secteur privé est donc libre d'octroyer des prêts comme il l'entend.

3.25. Grâce à ses opérations de politique monétaire, la CBB vise à garantir une bonne situation en matière de liquidités dans le secteur bancaire. La réserve de liquidités en dinars des banques de détail de Bahreïn est principalement constituée des soldes des comptes de compensation que celles-ci détiennent auprès de la CBB. Ces soldes, qui peuvent faire l'objet de transactions interbancaires sur le marché monétaire, fluctuent au quotidien, principalement sous l'effet des conversions de change en dollars que le gouvernement effectue pour financer les dépenses publiques, des achats de dollars que les banques de détail réalisent auprès de la CBB, des variations de la masse monétaire en circulation et des variations du montant des réserves des banques auprès de la CBB.

3.26. Il est important d'avoir un arrangement monétaire qui reflète celui des principaux partenaires commerciaux. Le dinar de Bahreïn est indexé sur le dollar EU. Cette indexation est restée inchangée depuis 1980. Les petits pays à économie ouverte utilisent souvent une importante devise comme ancrage nominal de la politique monétaire; cet arrangement s'avère efficace s'il est soutenu par des politiques fiscales et structurelles appropriées. L'indexation sur le dollar EU sert à renforcer la crédibilité et la transparence de la politique monétaire afin de maintenir la stabilité financière.

3.27. En mai 2020, la CBB a apporté des modifications supplémentaires au Module de gestion des risques opérationnels en ce qui concerne l'externalisation vers des fournisseurs de services en nuage. Ces derniers sont des entreprises externes (tiers) qui, en mettant à disposition un ensemble de logiciels, de systèmes et d'infrastructures en ligne, offrent des services de stockage de données et

de base de données. Conformément à ces modifications, les fournisseurs de services en nuage doivent se conformer à toutes les lois et prescriptions réglementaires du Royaume. Le contrat d'externalisation doit également préciser clairement les procédures à suivre dans le cadre de l'externalisation.

3.28. En mai 2020, la CBB a apporté de nouvelles modifications aux modules sur la criminalité financière et les contrôles de haut niveau afin de garantir le respect de toutes les prescriptions en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

3.29. La CBB a publié la Résolution n° 12 de 2020 portant modification de certaines dispositions du Règlement sur les services réglementés. Les fonctions des institutions de soutien au secteur financier ont notamment été redéfinies: gestion des chambres de compensation, règlement des paiements, des chèques et des titres, fourniture de services de renseignement en matière de crédit, fourniture de services d'instruments électroniques négociables et de services de formation dans le domaine financier, en plus de la fourniture d'autres services de soutien liés au secteur des services financiers.

3.30. La CBB a poursuivi ses efforts visant à améliorer le secteur financier. En tant que telles, les nouvelles initiatives prises en ce sens ont consisté à fournir des conseils et à émettre des directives à l'intention des titulaires de licences afin qu'ils appuient l'utilisation des paiements sans contact, des jetons d'authentification et du lecteur de QR code national unique, et qu'ils se préparent à mettre en œuvre la solution e-KYC (connaissance client) et à fournir des interfaces de programmation pour les services bancaires en ligne.

3.31. Le Système du Golfe arabe pour des transactions financières rapides et automatisées (AFAQ) a été lancé le 10 décembre 2020, la Banque centrale de Bahreïn et la Banque centrale de l'Arabie saoudite étant ses premiers utilisateurs. L'AFAQ est le système de règlement brut en temps réel dont les pays du CCG se servent pour effectuer les paiements internationaux en devises. La première phase du modèle opérationnel d'AFAQ comprendra plusieurs services permettant aux États membres du CCG de transférer leurs devises. Dans la deuxième phase, d'autres devises telles que le dollar EU et l'euro pourront être utilisées, ce qui permettra de traiter les paiements internationaux en plus du règlement le jour même pour les transactions des banques centrales, des banques de détail et des centres financiers. Le système fait intervenir de multiples parties prenantes, notamment la Gulf Payments Company en tant qu'opérateur du service, les banques centrales nationales en tant qu'institutions détenant des comptes et fournissant des services à la clientèle, ainsi que les autorités monétaires, et enfin les banques de détail agréées en tant que participants directs au système.

3.32. Tout au long de l'année 2020, la CBB a promulgué et continuellement révisé de nombreuses mesures pour lutter contre les répercussions financières de la pandémie. Il s'agit notamment de reports d'échéances de prêt et de prêts concessionnels pour tous les particuliers et les entreprises résidant au Royaume de Bahreïn, d'un soutien en matière de liquidités pour tous les titulaires de licences sous la forme de taux favorables et de prescriptions moins strictes en matière de teneur en éléments d'origine, de ratio structurel de liquidité à long terme et de coefficient de liquidité, d'un assouplissement des prescriptions relatives aux pertes sur créances attendues et d'un échelonnement de ces pertes, d'une exemption et d'un report des prescriptions en matière d'obligation déclarative, d'une réduction des facteurs de risque relatifs au capital éligible et de la promotion de la technologie communication en champ proche.

3.5 Services bancaires islamiques

3.33. Le Comité de la charia de la CBB a approuvé le "wakala", qui est un outil de gestion des liquidités conforme à la charia à l'intention des banques de détail islamiques. Premier en son genre dans la région, cet outil vise à absorber l'excès de liquidités des banques de détail islamiques locales en le plaçant auprès de la CBB. L'encours total déposé au titre du wakala par les banques islamiques était de 434,56 millions d'USD en décembre 2020, contre 308,71 millions d'USD en décembre 2019, soit une augmentation de 41%.

3.34. Dans le cadre des efforts déployés pour développer les services bancaires islamiques et promouvoir le marché des capitaux au Royaume de Bahreïn, la CBB, en collaboration avec la Bourse de Bahreïn, a développé à l'intention des clients et des banques le service de murabaha sukuk, qui est un outil de liquidité et d'emprunt conforme à la charia, lancé le 1^{er} juin 2020. En 2020, un total de 411 transactions au titre du murabaha sukuk ont été exécutées pour une valeur totale de 2 635,3 millions d'USD.

3.6 Stabilité monétaire

3.35. La stabilité monétaire de Bahreïn et son système financier bien développé atténuent sensiblement sa vulnérabilité aux chocs extérieurs, comme le fait la nature de son développement, tiré par la demande.

3.36. La Banque centrale de Bahreïn (CBB) vise à garantir le maintien de la solidité et de la stabilité des institutions financières et des marchés. Elle estime que la stabilité financière est cruciale pour préserver la position de Bahreïn en tant que centre financier international et pour faire en sorte que le secteur continue d'apporter une contribution importante à la croissance, à l'emploi et au développement du pays. Elle définit la stabilité financière comme une situation dans laquelle les services financiers sont fournis d'une manière continue et prudente, y compris dans des circonstances défavorables survenant brutalement.

3.37. Le suivi de la stabilité financière incombe au premier chef à la Direction de la stabilité financière (FSD) de la CBB, qui exerce une surveillance régulière sur le système financier pour identifier les sujets de préoccupation et qui effectue des recherches et des analyses sur les questions liées à la stabilité financière. La FSD joue un rôle central en permettant à la CBB de maintenir la stabilité monétaire et financière, qui relève de sa responsabilité.

3.38. La FSD a pour principal objectif stratégique d'identifier les menaces potentielles pour la sécurité et la solidité du système financier bahreïnien avant qu'elles ne provoquent des crises financières systémiques. Pour réaliser ses objectifs, la FSD exerce les responsabilités suivantes:

- a) Surveillance macroprudentielle régulière du système financier pour identifier les sujets de préoccupation.
- b) Analyse régulière de la sécurité et de la solidité du système financier bahreïnien au moyen d'indicateurs de solidité financière (ISF) élaborés pour surveiller en permanence le secteur financier.
- c) Suivi de l'évolution macroéconomique aux niveaux national et international en vue d'évaluer les potentielles incidences pour la stabilité financière de Bahreïn.
- d) Fourniture de conseils à la direction de la CBB sur les questions et les politiques relatives au maintien de la stabilité du secteur financier à Bahreïn.
- e) Supervision des opérations, de la sécurité et de l'efficacité des systèmes nationaux de paiement et de règlement ainsi que de l'infrastructure des marchés financiers au Royaume de Bahreïn aux fins de l'évaluation des risques pour la stabilité financière.

3.39. Le rapport sur la stabilité financière (FSR) est un élément clé du cadre de surveillance du secteur financier de la CBB. Élaboré sur une base semestrielle par la FSD, le FSR est adressé à la direction de la CBB et constitue également un outil clé permettant d'informer le public. Son principal objectif est la surveillance macroprudentielle, l'évaluation de la sécurité et de la solidité du système financier, l'examen des tendances récentes, la détection des domaines préoccupants devant être portés à l'attention des autorités chargées du contrôle et des politiques et l'identification des risques potentiels pour la stabilité financière afin de les atténuer avant qu'ils ne se transforment en risque systémique.

3.40. Conformément à la Loi sur la CBB, la CBB est l'unique organisme chargé de la surveillance de l'infrastructure des marchés financiers et des systèmes de paiement au Royaume de Bahreïn. La Division de la surveillance de l'infrastructure des marchés financiers et des paiements, qui relève de la FSD, a pour objectif principal de superviser:

- a) Les systèmes de paiement d'importance systémique (SIPS).
- b) Les principaux systèmes de paiements de masse (MRPS).

3.41. La Division s'appuie sur les Principes pour les infrastructures des marchés financiers (PFMI) établis par le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPP) de la Banque des règlements internationaux (BRI) pour mettre en œuvre le processus global de surveillance.

3.42. Du fait de l'évolution rapide du secteur financier mondial et de l'émergence de nouvelles technologies dans le domaine de la finance, la surveillance de l'infrastructure des marchés financiers et des paiements vise les instruments de paiement, les canaux de paiement, les fournisseurs de services essentiels, les fournisseurs tiers de services de paiement, les fournisseurs de services de paiement, les services auxiliaires, l'initiation de paiement (IP), l'innovation en matière de paiement, le secteur bancaire ouvert et la cyber-résilience.

3.7 Marché de l'investissement de Bahreïn

3.43. Le marché de l'investissement de Bahreïn est un marché des actions innovant conçu pour permettre aux entreprises à croissance rapide du Royaume, du CCG et de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord d'obtenir des propositions directes de capitaux de croissance.

3.44. Il s'agit d'une plate-forme destinée aux sociétés bahreïniennes à capital fermé non cotées, qui offre les services suivants:

- a) Vente directe d'actions entre actionnaires, transfert de titres de propriété en temps réel entre actionnaires.
- b) Services à valeur ajoutée tels que les options sur actions, la distribution de dividendes, le vote électronique et la gestion des assemblées générales annuelles.
- c) Rationalisation des services fournis aux sociétés fermées au moyen de la suppression des prescriptions concernant l'authentification de l'acte constitutif en cas d'échanges entre actionnaires.
- d) Soutien à ces entreprises afin qu'elles remplissent les conditions requises pour pouvoir passer, dans l'avenir, d'une société à capital fermé à une société anonyme.

3.45. Le marché de l'investissement de Bahreïn vise à encourager l'introduction en bourse d'entreprises à fort potentiel de croissance dans plusieurs secteurs cibles clés, à savoir: le secteur manufacturier, l'immobilier, la logistique, les TIC, l'alimentation et les boissons, les services médicaux, l'éducation, le tourisme et les loisirs.

3.8 Administration fiscale

3.46. L'Administration fiscale (NBR) a été créée par le Décret royal n° 45 de 2018, tel que modifié par le Décret royal n° 9 de 2019 portant création et organisation de la NBR. Elle est affiliée à Son Excellence le Ministre des finances et de l'économie nationale.

3.47. La NBR est chargée d'enregistrer les entités et les individus soumis à la TVA et au droit d'accise et elle exerce les fonctions suivantes:

- a) Validation des déclarations des entités et de l'évaluation correspondante.
- b) Collecte de la TVA et des droits d'accise.
- c) Versement des remboursements aux entités.
- d) Vérification et traitement des appels.
- e) Surveillance du respect des règles et mise en conformité avec celles-ci.

3.48. Le 30 décembre 2017, le Royaume de Bahreïn a introduit le système de droits d'accise, conformément à la Loi n° 39 de 2017 ratifiant l'Accord unifié concernant la taxe sélective applicable aux pays du Conseil de coopération des États arabes du Golfe. Le droit d'accise est imposé à certains

biens nocifs pour la santé des personnes et l'environnement. L'objectif de ce droit est de décourager les citoyens de consommer des produits nocifs pour leur santé. Les recettes tirées des droits d'accise contribuent au traitement des maladies causées par la consommation de ces produits. Ces droits sont imposés sur le prix de détail des produits suivants: les boissons gazeuses (50%), les boissons énergisantes (100%) ainsi que le tabac et ses dérivés (100%).

3.49. En 2018, Bahreïn a publié le Décret-loi n° 47 de 2018 ratifiant l'Accord unifié concernant la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux pays du Conseil de coopération des États arabes du Golfe ainsi que le Décret-loi n° 48 de 2018 promulguant la Loi relative à la taxe sur la valeur ajoutée. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est donc appliquée au Royaume de Bahreïn depuis le 1^{er} janvier 2019. Elle est imposée sur l'importation et la fourniture de biens et de services à chaque étape de la production et de la distribution, y compris en ce qui concerne les "fournitures réputées". Le taux standard est fixé à 5%. Certains biens et services sont soumis à un taux nul (0%) de TVA et d'autres sont exonérés de cette taxe.

3.9 Privatisation

3.50. Le Programme de privatisation du Royaume de Bahreïn s'inscrit dans les objectifs de développement économique du pays fixés dans la Vision 2030, qui vise à diversifier l'économie de manière à diminuer la dépendance à l'égard du secteur pétrolier et à s'orienter vers des secteurs à fort potentiel axés sur l'exportation, tels que le tourisme, le secteur manufacturier et les services fournis aux entreprises.

3.51. Le Programme de privatisation, dont la mise en œuvre incombe au Ministère des finances et de l'économie nationale et à l'EDB, est axé sur le tourisme, les communications, les transports, l'électricité et l'eau, les services portuaires et aéroportuaires, le pétrole et le gaz ainsi que les services postaux.

3.52. En mars 2021, Bahreïn a accueilli un événement mondial de consultation du marché concernant son métro afin de trouver des entreprises privées intéressées par l'établissement d'un partenariat public-privé (PPP) axé sur le développement de son réseau métropolitain. Il s'agit des mesures les plus récentes prises par Bahreïn en matière de privatisation, le gouvernement n'ayant cessé de mettre l'accent sur la création de conditions propices à l'activité des entreprises pour attirer les investisseurs dans le pays.

3.53. Ces efforts ont été reconnus par la Banque mondiale, qui classe actuellement Bahreïn au deuxième rang des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord au regard de la facilité de faire des affaires. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre des efforts déployés pour diversifier et développer l'économie, conformément à la Vision 2030 du pays.

3.54. Le gouvernement a également adopté un texte législatif réglementant les appels d'offres et les marchés publics, qui a porté création de l'Office des marchés publics chargé d'établir des pratiques et des systèmes efficaces en matière d'achat, l'objectif étant de favoriser la croissance du secteur privé. Ces mesures constituent le fondement des initiatives de privatisation prises par Bahreïn et elles appuient les projets de privatisation menés dans plusieurs secteurs, par exemple le réseau de bus publics, créé en 2015.

3.55. En 2017, le Ministère du logement a lancé le programme de financement hypothécaire intitulé "Mazaya", en collaboration avec plusieurs banques privées. En outre, il a lancé en 2019 le Programme de développement des terres domaniales, qui prévoit la construction, par le secteur privé, de 15 000 logements sur une période de 10 ans. Le 23 octobre 2013, Son Excellence Cheikh Khalid bin Abdullah Al Khalifa, Vice-Premier Ministre, a parrainé la cérémonie de lancement du programme de financement du logement social "Mazaya", qui permet aux citoyens de financer un logement auprès des banques participant au programme, avec le soutien financier du gouvernement, qui contribue aux primes mensuelles. Le programme permet aux citoyens de choisir et d'acheter, à un coût abordable, des unités de logement qui répondent à leurs besoins.¹

¹ <https://ministryofhousingstaticfiles.s3.me-south-1.amazonaws.com/reports/files/MOH+-+En+2017.pdf>.

3.56. Des investissements analogues ont également été effectués dans les infrastructures suivantes:

- a) Le port Khalifa bin Salman (KBSP), dont la construction a coûté au total 361,5 millions d'USD, est entré en activité en 2009. Il est exploité par une société privée internationale qui a investi 62 millions de dollars dans ce projet.
- b) En outre, des travaux d'une valeur de 3,5 milliards d'USD sont actuellement menés sur la chaussée du Roi Hamad, deuxième passage terrestre reliant Bahreïn à l'Arabie saoudite, après la signature, en 2019, d'un accord entre les gouvernements des deux pays. La chaussée du Roi Hamad serait parallèle à la chaussée du Roi Fahd existante (cette première liaison terrestre entre les deux pays date de 1986) et viendrait compléter le projet de réseau ferroviaire du Golfe. Le projet sera mis en œuvre en partenariat avec des entreprises privées multinationales.

3.57. En outre, la phase II de l'IWPP d'Aldur a déjà été lancée pour porter la production d'électricité à 1 234 MW et la production d'eau à 48 millions de gallons d'eau par jour. Actuellement, le secteur privé fournit environ 90% de la capacité de production d'électricité du Royaume et répond à 80% de ses besoins en eau. L'initiative de privatisation a été étendue à la production d'énergie verte grâce au développement d'un parc solaire raccordé au réseau à Askar, qui fournira plus de 100 MW d'énergie, dont une partie d'environ 50 MW. Le développement de la phase II de l'IWPP d'Aldur, moderne et efficace, a permis d'éliminer progressivement la centrale de production d'électricité et d'eau de Sitra, qui était vieille et inefficace.

3.58. La privatisation contribuera donc aux plans à long terme de Bahreïn en matière de développement et de diversification économiques. Cela devient particulièrement pertinent dans le contexte de la pandémie de COVID-19, qui, en plus de causer un effondrement des prix mondiaux du pétrole en 2020, a fait chuter le taux de croissance économique à son plus bas niveau de la décennie, soit -5,1%, tandis que le taux de chômage a augmenté pour atteindre 4,9% en 2020. Ce coup dur pour l'économie a mis à mal les efforts déployés par le gouvernement pour générer des recettes et réduire les dépenses. En effet, en avril 2020, le gouvernement a mis en place un plan de relance de 11,2 milliards d'USD, combiné à des subventions aux entreprises, alors que le déficit budgétaire est passé de -9% du PIB en 2019 à -18,3% du PIB en 2020. En ce sens, il est probable que la dynamique qui sous-tend la poursuite des efforts de privatisation se renforce à mesure que Bahreïn s'efforce de se relever de la pandémie.

3.59. Le secteur privé vise à stimuler la croissance économique par les mesures suivantes:

- a) améliorer la productivité pour concrétiser l'ambition d'être sur un pied d'égalité avec les leaders mondiaux de la productivité;
- b) accroître le niveau de compétences de la population et offrir des possibilités d'emploi de qualité et bien rémunéré dans des secteurs à forte valeur ajoutée afin que chaque ménage bahreïnien double son revenu disponible en termes réels; et
- c) réaliser les objectifs fixés par le gouvernement consistant à créer des infrastructures nouvelles et améliorées ainsi qu'à offrir des services de meilleure qualité au sens large dans le pays, tout en réduisant la taille du secteur public et en libérant une part importante des fonds publics.

3.60. En effet, le secteur privé peut dans ce cas contribuer à l'expansion de Bahreïn dans les secteurs fondés sur les connaissances en stimulant l'esprit d'entreprise et l'innovation, ce qui ouvrira au Royaume de nouveaux marchés mondiaux et augmentera sa compétitivité aux niveaux régional et international.

3.10 Petites et moyennes entreprises et jeunes entreprises

3.61. Représentant 98% des entreprises enregistrées au niveau national, les petites et moyennes entreprises jouent un des rôles les plus importants dans le développement durable du Royaume de par toute une gamme de projets et d'investissements soutenant les efforts déployés par le pays en faveur de la diversification économique.

3.62. Conformément aux directives de Son Altesse Royale, Prince héritier, Premier Ministre et Président de l'Office du développement économique de Bahreïn (EDB), le Conseil de développement des petites et moyennes entreprises (SDB) a été créé en 2017.

3.63. Le SDB est une initiative de collaboration entre les secteurs public et privé qui vise à renforcer les capacités des PME afin de les rendre plus compétitives sur les marchés nationaux, régionaux et mondiaux. Il est présidé par le Ministre de l'industrie, du commerce et du tourisme et compte parmi ses membres le Ministre de la jeunesse et des sports, le Directeur général de l'EDB, le Directeur général du Fonds des travailleurs "Tamkeen" et le Directeur général de la Banque de développement de Bahreïn (BDB).

3.64. Au cours du mois de février 2018, le Conseil d'administration de l'EDB a approuvé le plan stratégique du SDB dans le cadre du Plan national pour le développement du secteur, l'objectif étant notamment:

- a) De faire porter à 40% la contribution des PME au PIB du Royaume d'ici à 2022.
- b) De faire porter à 20% la part de leurs exportations d'ici à 2022.
- c) De faire porter à 43 000 le nombre d'offres d'emploi d'ici à 2022.

3.65. Dans le cadre de son plan stratégique, en 2018, le SDB a lancé 17 initiatives reposant sur cinq piliers stratégiques, à savoir: l'accès au financement, l'accès au marché, la simplification des conditions de l'activité des entreprises, le renforcement des compétences et la stimulation de l'innovation. En outre, le Comité ministériel des affaires financières et économiques et de l'équilibre budgétaire a approuvé cinq autres initiatives en janvier 2020.

3.66. En 2017, le gouvernement de Bahreïn a promulgué une décision du Cabinet visant à allouer 20% de la valeur des marchés publics et des appels d'offres aux PME et à leur attribuer un droit de préférence pour 10% des passations de marchés relatives aux équipements collectifs situés dans les installations publiques.

3.67. Le Royaume de Bahreïn a lancé de multiples programmes pour aider les PME à accéder aux marchés dans différents secteurs ainsi que de nombreuses initiatives axées sur l'accès des PME au financement.

3.68. En outre, la transformation numérique opérée par Bahreïn contribue à la création d'un tremplin inégalé pour les innovateurs et les jeunes entreprises. Grâce au cadre réglementaire du Royaume et à la fiabilité de son infrastructure numérique, un nombre croissant d'entreprises technologiques de renommée mondiale choisissent Bahreïn pour développer leurs activités.

3.69. L'initiative "Startup Bahrain", soutenue par le Conseil de développement économique de Bahreïn (EDB), offre un écosystème qui a pour objectif de guider, de développer et de soutenir les jeunes entreprises ainsi que d'établir de nouveaux liens entre les investisseurs, les accélérateurs, les incubateurs et les gouvernements. L'initiative est axée sur six piliers: la communauté des jeunes entreprises, les incubateurs et les accélérateurs, la finance, l'éducation, la réglementation et les partenariats entre entreprises.

3.70. En outre, par l'intermédiaire de son Unité des technologies financières et de l'innovation, la Banque centrale de Bahreïn (CBB) a publié en mai 2017 le "Sas réglementaire", qui est un espace virtuel permettant aux institutions financières agréées par la CBB et à d'autres entreprises de tester leurs jeunes entreprises innovantes axées sur la technologie et qui sont pertinentes au regard des technologies financières ou du secteur financier en général. Depuis la date de sa création et jusqu'en 2020, la CBB a reçu plus de 100 demandes d'adhésion au Sas réglementaire, dont 11 ont débouché sur une sortie réussie.

3.71. Le Fonds des fonds "Al Waha" est un fonds de capital-risque de 100 millions d'USD qui vise à fournir aux jeunes entreprises de Bahreïn un accès au financement. Axé sur l'investissement dans la technologie, les technologies financières et les villes intelligentes, il a pour objectif d'amener Bahreïn et la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord à l'avant-garde des progrès technologiques mondiaux et de servir de plate-forme pour le capital-risque, les jeunes entreprises

et les entreprises technologiques. Il investit principalement dans des fonds de capital-risque qui, à leur tour, investissent directement dans des entreprises qui en sont aux premiers stades de financement et/ou qui peuvent avoir un impact stratégique grâce à leurs connaissances spécialisées et leur réseau. Le fonds est géré par la Banque de développement de Bahreïn et ses souscripteurs, dont la Bahrain Mumtalakat Holding Company.

3.72. Le Programme de financement de l'énergie solaire, qui fait partie du programme Tamweel de Tamkeen, vise à donner aux entreprises les moyens d'agir et à leur permettre d'acheter des panneaux solaires pour produire de l'énergie, ce qui les aidera à réduire leurs coûts.

3.73. Le programme de développement des entreprises de Tamkeen est un programme de cofinancement qui octroie des subventions financières en vue de contribuer à la croissance et au développement des entreprises situées à Bahreïn. Tamkeen couvrira jusqu'à 50% du coût des articles/services approuvés en fonction de la subvention allouée à l'entreprise. Cette subvention est déterminée en fonction des besoins opérationnels de l'entreprise. Elle peut être utilisée dans le cadre des systèmes de soutien offerts par le programme: machines et équipements, marketing et stratégie de marque, technologies de l'information et de la communication, informatique en nuage, participation à des expositions, conseil aux entreprises, gestion de la qualité, comptabilité et audit.

3.74. Le programme de financement Riyadat du Conseil suprême des femmes est spécialement conçu pour soutenir les jeunes entreprises dirigées par des femmes afin de les aider à se développer et à croître. En collaboration avec la Banque de développement de Bahreïn, Tamkeen permet à ces entreprises d'accéder à un financement conforme à la charia à un taux de profit compétitif. Il apporte un soutien à hauteur de 60% du taux de profit nominal annuel (avec un amortissement dégressif plafonné à 8%).

3.75. La microfinance permet aux entrepreneurs d'obtenir des financements abordables, auxquels ils n'auraient pas eu accès dans le système bancaire traditionnel. Tamkeen et Family Bank proposent le Programme de microfinancement, qui permet d'obtenir un microfinancement conforme à la charia à un coût abordable. Le programme donne aux personnes ayant des revenus limités les moyens de créer de nouvelles micro-entreprises et de soutenir les entreprises existantes.

3.76. Les incubateurs et les accélérateurs d'entreprises ont pour objectif de favoriser, de développer et d'accélérer la croissance des jeunes entreprises et des PME innovantes en mettant à leur disposition une gamme complète de services, de moyens matériels, de mécanismes de soutien et de services de consultation pendant une période déterminée afin d'atténuer les défis et les difficultés auxquels sont confrontées les entreprises au cours de leur première phase de fonctionnement. Jusqu'en juillet 2021, 24 incubateurs et accélérateurs ont été autorisés à incuber 761 jeunes entreprises dans divers domaines tels que l'Internet des objets, la technologie, les technologies financières, le commerce électronique, les médias, l'industrie créative et la médecine.

3.77. Bahreïn se concentre simultanément sur le développement d'un secteur PME compétitif, sur la fourniture de produits et de services de calibre international et sur la contribution à des possibilités d'emploi de qualité.

3.11 Export Bahrain

3.78. Première plate-forme dédiée du Royaume et organe national de soutien au développement des exportations et à l'internationalisation, Export Bahrain, qui relève du Conseil du développement des PME, a été lancée en novembre 2018 dans le cadre d'un effort national visant à contribuer à l'expansion des activités et à la croissance internationale des PME. Cette agence agit en qualité de partenaire local pour toutes les entreprises et donne la marche à suivre pour réussir à l'export afin de renforcer la position du Royaume de Bahreïn en tant que pôle stratégique mondial d'exportation et partenaire commercial international.

3.79. La mission principale d'Export Bahrain est de promouvoir, de faciliter et d'accélérer la croissance des entreprises nationale ainsi que des produits et des services fabriqués au Royaume de Bahreïn et de permettre aux exportateurs de pénétrer les marchés d'exportation à forte croissance, qui sont plus difficiles d'accès.

3.80. Depuis sa création, Exports Bahrain a facilité l'exportation de 46 types de biens et de services, dont la valeur s'élève à 74 millions d'USD (7% des exportations de services). En juin 2020, elle a franchi une nouvelle étape en facilitant pour plus de 100 millions d'USD d'exportations de PME vers 55 marchés dans le monde, dont 36% étaient des nouveaux marchés, 18% étaient des nouveaux exportateurs, 36% étaient des entreprises détenues par des femmes.

3.81. Depuis sa création, Export Bahrain s'est efforcée de s'associer à des organisations susceptibles d'apporter une valeur ajoutée aux activités d'exportation de Bahreïn. Les clients pourront ainsi bénéficier de ces partenariats grâce à des procédures d'exportation facilitées, accélérées et à moindre coût, ce qui devrait encourager davantage d'entreprises bahreïniennes à exporter.

3.82. Programmes de soutien à la durabilité (à la suite de l'introduction de la TVA): le programme de soutien pour les services comptables et les services d'audit financier vise à contribuer à l'adoption de systèmes comptables conformes aux normes internationales.

3.83. Export Bahrain a lancé et développé des solutions et des services clés pour soutenir les entreprises basées à Bahreïn dans leurs procédures d'exportation et les aider à prospérer. Grâce à ces solutions, il vise à renforcer la position du pays sur la scène mondiale en facilitant l'exportation de produits et de services d'origine bahreïnienne.

3.84. Le projet d'Export Bahrain, qui a pour ambition de faire du Royaume l'un des principaux pays exportateurs, avance bien et a connu de nombreuses réussites majeures. La volonté de continuer à pousser les entreprises basées à Bahreïn à exporter, à pénétrer les marchés mondiaux et à accroître leur part de marché est plus forte que jamais, et de plus en plus d'entreprises sont encouragées à mener à bien des accords d'exportation.

3.12 Environnement et énergie durable

3.85. En 2019, le Décret n° 87 de 2019 portant création de l'Administration des énergies renouvelables (SEA) a été publié en vue d'élaborer une politique énergétique cohérente et durable et de promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique au Royaume de Bahreïn, l'objectif étant d'atteindre rapidement les objectifs nationaux du Royaume en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique en mettant en évidence les obstacles à leur réalisation et en prenant des mesures claires et décisives pour faire en sorte que ces obstacles soient surmontés.

3.86. La SEA travaille avec les acteurs des secteurs public et privé de l'énergie ainsi qu'avec les utilisateurs finals privés, commerciaux, industriels et résidentiels de l'énergie afin de promouvoir et de recommander une législation lorsqu'il est nécessaire de garantir l'adoption des meilleures pratiques en matière d'énergie durable.

3.87. Initiative "Passons au vert":

- a) Élaborée par la SEA en coopération avec le Ministère des travaux publics, des affaires municipales et de la planification urbaine en tant que l'une des 22 initiatives figurant dans le Plan national en faveur de l'efficacité énergétique. Il s'agit d'un guide considéré comme un jalon important et novateur dans l'histoire du Royaume de Bahreïn, car tous les secteurs s'y réfèrent lorsqu'ils souhaitent savoir quelles normes et prescriptions spéciales doivent être respectées en cas de demande de nouveaux permis de construire, ce qui encourage et favorise la construction de bâtiments plus efficaces sur le plan énergétique, permettant ainsi d'économiser environ 20% à 30% d'électricité et d'eau. Le Guide de la construction écologique comprend 10 prescriptions obligatoires et 64 prescriptions facultatives.
- b) En coordination avec le Ministère des travaux publics, des affaires municipales et de la planification urbaine, des travaux sont actuellement menés en vue d'élaborer des politiques qui viendraient compléter le Guide de la construction écologique et qui permettraient de classer les bâtiments en fonction de leurs économies en énergie et en eau et de leur conformité aux prescriptions obligatoires et facultatives figurant dans le Guide. Les politiques de classification des bâtiments verts seront l'un des outils fondamentaux dont on se servira pour évaluer les investissements dans les bâtiments et déterminer le retour sur investissement découlant de l'intégration de solutions d'énergie renouvelable dans les bâtiments et de l'application de techniques visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

3.88. L'Office des eaux et de l'électricité (EWA) a lancé à Ras AbuJarjur une centrale pilote hybride de 5 MW, qui produira 3 MW d'énergie solaire et 2 MW d'énergie éolienne, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de protéger l'environnement.

3.89. En coopération avec les entités concernées, le Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme (MOITC) a lancé plusieurs initiatives en matière d'efficacité énergétique afin d'accroître le potentiel d'efficacité énergétique du pays:

- a) En coopération avec la Banque mondiale et l'EWA, le MOICT, a lancé en 2015 un projet visant à éliminer progressivement les lampes à incandescence et amorcé la mise en œuvre du Règlement technique sur la performance énergétique minimale et l'étiquetage en matière d'éclairage en publiant l'Arrêté ministériel n° 3 de 2015; l'initiative a été mise en œuvre et le Règlement technique sur l'éclairage directionnel a été publié, ce qui a grandement contribué à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments du pays. Ces lampes durent 5 fois plus longtemps que les ampoules traditionnelles et produisent la même quantité de lumière tout en consommant jusqu'à 80% d'électricité en moins. En vertu du Règlement technique, les détaillants ne pourront plus vendre la majorité des ampoules halogènes destinées à un usage domestique au Royaume de Bahreïn.
- b) Règlement technique sur la performance énergétique et l'étiquetage des climatiseurs: Conformément à l'Arrêté ministériel n° 70 de 2015, le Règlement sur l'étiquetage énergétique et les prescriptions minimales en matière de performance énergétique applicables aux climatiseurs a été mis en œuvre à Bahreïn. Il précise la norme relative à la performance énergétique minimum et les prescriptions en matière d'étiquetage énergétique des climatiseurs et des pompes à chaleur utilisés dans les secteurs résidentiel et commercial, et il sera appliqué dans le secteur industriel dans le futur. Outre cette norme relative à l'efficacité énergétique minimum applicable aux climatiseurs vendus à Bahreïn, des étiquettes ont été créées pour rendre les consommateurs attentifs à l'efficacité énergétique lorsqu'ils achètent des climatiseurs. Le 1^{er} avril 2021, une nouvelle plate-forme électronique pour l'étiquetage de la classe d'efficacité énergétique a été développée et est devenue opérationnelle, ce qui permet aux opérateurs économiques, aux organismes de notification et aux organismes de réglementation d'effectuer toutes les procédures requises en ligne, via le système.
- c) Règlement technique sur l'efficacité et l'étiquetage des véhicules et des pneus: Le Règlement technique sur l'efficacité et l'étiquetage des véhicules et des pneus au regard du rendement énergétique et d'autres paramètres essentiels est entré en vigueur pour les modèles de véhicules produits en 2018 et après, importés sur le marché bahreïni à des fins d'utilisation commerciale. La Direction des essais et de la métrologie a mené de vastes campagnes de sensibilisation pour informer les commerçants, les citoyens et les résidents. Des campagnes de surveillance du marché ont été menées afin de vérifier le respect des règlements techniques.
- d) Règlement technique sur les véhicules électriques: Le Règlement technique national BH 1:2021 a été approuvé par l'Arrêté ministériel n° 16 de 2021 concernant les véhicules électriques. Ce règlement technique concerne les véhicules électriques dont le poids total en charge est inférieur à 3 500 kg et la vitesse maximale nominale est supérieure à 25 km/h. Il est entré en vigueur le 28 juillet 2021 au Royaume de Bahreïn. Il contient des dispositions sur le véhicule, la batterie, le chargeur, la station de recharge et les étiquettes d'efficacité énergétique. Le Ministère confirme qu'il respecte les directives nationales concernant l'élaboration d'une stratégie intégrée visant à adopter et à intégrer des solutions et des technologies de mobilité durable dans le Royaume, puisqu'il travaille en coopération et en coordination avec l'Administration des énergies renouvelables pour élaborer des stratégies dans une perspective intégrée et globale afin de soutenir l'abandon des véhicules traditionnels au profit de véhicules à haut rendement et respectueux de l'environnement. En outre, le Ministère vise, en appliquant le plan national d'efficacité énergétique adopté par le Cabinet, à définir des initiatives et des objectifs clairs pour accroître l'efficacité énergétique en réduisant la consommation d'énergie de 6% et en portant le recours aux énergies renouvelables à 5%, puis à 10% en 2035. D'autres projets de production d'électricité à partir de sources renouvelables sont en train d'être élaborés afin de lutter contre le réchauffement climatique.

3.90. Bahreïn a également participé, en collaboration avec d'autres États membres (Royaume d'Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Oman, Qatar et Koweït), au développement d'un réseau transfrontières appelé GCCIA (Autorité de l'interconnexion du Conseil de coopération du Golfe) permettant d'échanger de l'électricité et de réduire les coûts de production et les émissions.

3.13 Transports, logistique et télécommunications

3.91. Outre de nombreuses opportunités commerciales, Bahreïn offre un large éventail de possibilités logistiques aux entreprises internationales qui cherchent à établir une base de distribution et d'exécution rentable dans la région. Des entreprises telles que DHL et Agility ont ainsi choisi Bahreïn comme plate-forme pour mener leurs opérations dans le Golfe.

3.92. Stratégiquement situé au cœur du Golfe, Bahreïn offre aux entreprises de transport et de logistique un accès inégalé à une clientèle régionale grandissante dans tout le Moyen-Orient. De tous les pays du CCG, Bahreïn est celui qui offre le temps de transit le plus court entre le port maritime, l'aéroport et les zones industrielles, ce qui permet d'améliorer les procédures et de réduire les temps d'immobilisation des marchandises.

3.93. Pour garantir la disponibilité des infrastructures nécessaires au maintien et au renforcement de la position du Royaume en tant que centre régional de télécommunications, une infrastructure nationale unique de réseau à large bande a été créée en séparant les activités de gros et de détail de l'opérateur historique et en fondant une entité juridique distincte, Bahrain Network BSC(c) (BNet), qui fournit des produits et services à large bande ultrarapide (projet de séparation). BNet a pour mandat de fournir, sur une base non discriminatoire, des produits et des services de gros fondés sur la technologie de la fibre optique à tous les opérateurs agréés du Royaume (2016-2019).

3.94. Grâce au projet de séparation susmentionné, le Royaume de Bahreïn s'est vu décerner, en 2019, le prix de "L'initiative réglementaire de l'année dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord" lors de la cérémonie annuelle de remise des prix de CommsMEA à Dubaï. Il est le premier pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord à avoir mené à bien ce projet. Seuls sept pays y sont parvenus dans le monde.

3.95. Le secteur des télécommunications de Bahreïn crée des possibilités d'emploi qualifié, en particulier pour les jeunes. Son effectif s'établit actuellement à 2 922 employés, soit une augmentation de 52% depuis le lancement des politiques de libéralisation en 2003. Bahreïn est le siège régional de Huawei, qui contribue à la création et à l'accélération de l'écosystème 5G du pays.

3.14 Économie numérique

3.96. Ces dernières années ont permis à Bahreïn de progresser de façon décisive dans son projet de devenir une économie numérique à part entière, puisque le Royaume a continué d'investir dans son infrastructure des TIC de pointe et d'élaborer des réglementations pionnières qui favorisent l'innovation, ce qui s'est traduit par la transformation numérique de secteurs clés dans tous les domaines.

3.97. En tant que centre régional des données hyperscale, Bahreïn héberge plusieurs entreprises internationales, ce qui a laissé une empreinte sur le pays puisqu'il joue désormais le rôle essentiel de base régionale du réseau mondial d'informatique en nuage de ces entreprises. Le paysage commercial s'est enrichi grâce aux avantages qu'apporte l'informatique en nuage et promet d'offrir un écosystème numérique qui rend les entreprises plus efficaces, plus compétitives et plus attrayantes.

3.98. La politique du gouvernement de Bahreïn visant à faire de l'informatique en nuage une priorité a joué un rôle clé dans la transformation du secteur des TIC. Elle offre aux entreprises du Royaume le soutien nécessaire pour se développer et innover grâce à un système réglementaire souple qui encourage les investissements tournés vers l'avenir. Tous les départements ministériels ont exploité l'informatique en nuage pour soutenir l'une des administrations publiques en ligne les plus novatrices de la région, et le secteur privé a suivi le mouvement en utilisant les technologies de réseau pour stimuler l'innovation.

3.99. Bahreïn continue d'améliorer son écosystème d'investissement en mettant en œuvre des réformes législatives et politiques visant à maintenir le Royaume à l'avant-garde de l'économie numérique. Les lois ci-après en sont des exemples:

- a) La Loi de 2018 sur la protection des données personnelles, qui favorise le traitement efficace et sécurisé des mégadonnées à des fins commerciales et fournit des orientations pour le transfert efficace des données au-delà des frontières.²
- b) La Loi sur les documents électroniques transférables, publiée en 2018, inspirée des lois types sur le commerce électronique de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). Bahreïn est devenu le premier pays à promulguer une loi sur les documents transférables électroniques. Ce nouveau texte législatif autorise l'utilisation des documents transférables électroniques, notamment les connaissements et les billets à ordre, qui sont équivalents aux documents commerciaux traditionnels émis sur papier. Cette approche entièrement dématérialisée permet au détenteur des documents électroniques de réclamer le paiement d'une somme d'argent ou la livraison de certaines marchandises, ce qui permet au flux financier dans la chaîne logistique d'atteindre une efficacité inégalée. Cette loi nouvelle et moderne vise à faciliter davantage l'application potentielle future de la technologie de la chaîne de blocs dans les technologies financières et la logistique.³
- c) La Loi de 2018 sur la fourniture de services d'informatique en nuage par des parties étrangères vise à encourager l'utilisation de services d'informatique en nuage fournis par des parties étrangères et l'investissement dans des centres de données à Bahreïn, ce qui signifie que les autorités des États étrangers désignés conservent leur compétence sur les données des entités gouvernementales et des sociétés établies ou constituées dans ces pays lorsqu'elles utilisent des centres de données désignés à Bahreïn.⁴
- d) La Loi de 2020 approuvant l'adhésion de Bahreïn à la Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux, qui vise à faciliter l'utilisation des communications électroniques dans le commerce international en garantissant que les contrats conclus et les autres communications échangées électroniquement sont aussi valables et applicables que leurs équivalents traditionnels sur papier.⁵

3.100. Cette approche entièrement dématérialisée permet au détenteur des documents électroniques de réclamer le paiement d'une somme d'argent ou la livraison de certaines marchandises, ce qui permet au flux financier dans la chaîne logistique d'atteindre une efficacité inégalée.

- a) Les opérateurs de la plate-forme de cryptoactifs, qui effectuent des vérifications rigoureuses des antécédents des clients, des normes en matière de bonne gouvernance et des contrôles des risques liés à la cybersécurité, serviront la cause de Bahreïn et de ses investisseurs tout en tirant parti d'un secteur en évolution rapide.
- b) La Banque centrale de Bahreïn (CBB) a consolidé la réputation du Royaume en tant que principal banc d'essai de la région dans le domaine des réglementations innovantes avec le lancement de nouvelles lois sur les cryptomonnaies, ouvrant ainsi la voie à Rain, première bourse entièrement agréée du Moyen-Orient. Bahreïn a adopté des règles applicables aux agrégateurs d'assurances, ce qui constitue une étape importante dans la transformation du marché de l'assurance de Bahreïn qu'opère la CBB. Le nouveau cadre ouvrira de nouvelles possibilités aux "assurtech": cette évolution du secteur fondée sur la technologie prend rapidement de l'ampleur au niveau mondial et donne aux clients la possibilité d'examiner les devis de plusieurs courtiers sur une seule plate-forme électronique. La CBB a publié de nouvelles règles sur les prescriptions en matière de services bancaires ouverts dans le cadre du Module sur les prescriptions générales en vue de soutenir le rôle que joue Bahreïn en tant que pôle mondial dans le domaine des

² <https://www.legalaffairs.gov.bh/LegislationSearchDetails.aspx?id=14320>.

³ <https://www.legalaffairs.gov.bh/Media/LegalPDF/K0120.pdf>.

⁴ <https://www.legalaffairs.gov.bh/LegislationSearchDetails.aspx?id=14594>.

⁵ <https://www.legalaffairs.gov.bh/Media/LegalPDF/K0120.pdf>.

technologies financières. En conséquence, la Direction de la supervision bancaire, en coopération avec l'Unité des technologies financières et de l'innovation de la CBB, ont continué à suivre de près l'adoption et l'application par le secteur de pratiques bancaires ouvertes, tout en conseillant aux détenteurs de licences dont les performances ne sont pas satisfaisantes d'améliorer leur respect de ces pratiques.

3.101. En partenariat avec Fintech Galaxy, l'Unité des technologies financières et de l'innovation de la CBB a lancé, en octobre 2020, une version bêta du FinHub 973, qui fonctionnera comme le laboratoire numérique central de Bahreïn, sous la supervision de la CBB. Ce laboratoire numérique permettra aux institutions financières de se connecter aux technologies financières du monde entier via des interfaces de programmation ouvertes, où les entreprises pourront tester des solutions innovantes sur une place de marché centralisée.

3.102. Grâce à la souplesse du cadre réglementaire public et aux réformes dont elle a récemment fait l'objet, ABC Bank a lancé "ila", sa banque numérique exclusivement disponible sur mobile, la dernière d'une série d'initiatives visant à promouvoir Bahreïn en tant que pôle régional dans le domaine des technologies financières. La banque utilise une carte virtuelle instantanée pour les transactions en ligne, offrant des options de financement flexibles, des contrôles de carte via une application et des comptes permettant au client de stocker de l'argent en devises. Elle a recours aux technologies de pointe en matière d'intelligence artificielle pour répondre au mieux aux questions des clients, et l'une de ses fonctionnalités les plus innovantes est peut-être la première dont on peut profiter: l'ouverture d'un compte ne prend que deux minutes et ne nécessite que deux pièces d'identité et un selfie.

3.103. Le Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme a lancé la Stratégie nationale en faveur du commerce électronique pour la période 2019-2022, qui vise à créer un écosystème de commerce électronique avec pour objectif de faire du Royaume le centre régional de prédilection pour le commerce électronique en développant et en simplifiant les politiques et les cadres réglementaires, en renforçant la confiance des consommateurs dans le commerce électronique et en soutenant les PME par une série d'initiatives, dont les objectifs sont les suivants:

- a) Réglementer et développer le commerce électronique au Royaume de Bahreïn.
- b) Élever le niveau des normes en matière de commerce électronique.
- c) Conférer davantage de poids aux PME.
- d) Soutenir le marché intérieur en attirant des entreprises internationales dans le domaine du commerce électronique.
- e) Stimuler la compétitivité des exportations bahreïniennes.

3.104. Compte tenu du développement numérique du Royaume de Bahreïn et de la disponibilité d'une infrastructure sûre et solide dans le domaine des communications et des technologies de l'information, le commerce électronique a rapidement gagné en popularité et le nombre de magasins électronique dans le Royaume a connu une progression remarquable. La part du commerce électronique devrait ainsi atteindre des niveaux plus élevés d'ici 2022, soit une augmentation de 16,4% au niveau mondial.

3.15 Encourager l'investissement entrant

3.105. Le gouvernement de Bahreïn a adopté un plan stratégique visant à développer six secteurs économiques clés, à savoir les services financiers, les technologies de l'information et de la communication, l'industrie, la logistique, le tourisme et le pétrole. L'Office du développement économique a renforcé sa coopération avec les investisseurs nationaux et étrangers en mettant en avant les opportunités d'investissement offertes par le Royaume dans ces secteurs. En conséquence, le volume de l'investissement étranger direct dans le Royaume de Bahreïn a atteint 31,7 milliards d'USD, tandis que les flux s'élevaient à environ 1 milliard d'USD en 2020.

3.106. Un certain nombre d'initiatives ont été mises en œuvre pour augmenter le volume de l'investissement étranger et local et pour créer des opportunités d'emploi: l'Office du développement économique continue de cibler les marchés internationaux par l'intermédiaire de plus de 22 bureaux

situés dans le monde entier. Les efforts déployés par l'Office ont contribué à faire progresser le taux de croissance annuel de l'investissement étranger direct, qui s'est établi à 3,6% entre 2010 et 2020.

3.107. En août 2021, Son Altesse Royale le Prince héritier et Premier Ministre a publié une décision précisant les activités commerciales que les entreprises à capitaux étrangers sont autorisées à exercer à Bahreïn. Elles ont accès à un large éventail d'activités économiques, et les entreprises entièrement détenues par des étrangers peuvent exercer dans 64% des secteurs économiques. Cette décision récemment publiée a libéralisé 33% des activités économiques (pour lesquelles la participation étrangère était autrefois limitée à 49%) en autorisant un pourcentage plus élevé de participation étrangère dans ces activités, sous réserve de la présence d'un actionnaire bahreïni (le pourcentage de participation étrangère est déterminé et convenu par les actionnaires). En outre, une participation étrangère de 100% peut être accordée pour la majorité des activités de vente au détail qui exigent la présence d'un actionnaire bahreïni, à condition de satisfaire à une série de critères établis par le Cabinet ministériel. Parmi les autres activités économiques, 3% limitent la participation étrangère à 49%, tandis que l'accès des étrangers est interdit dans les 3% restants.⁶

3.108. Conformément aux modifications apportées à la Loi sur le registre du commerce en 2018, le Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme a publié en 2018 un arrêté, qui dispose que toutes les sociétés enregistrées (nouvelles et existantes) doivent divulguer leur bénéficiaire ultime. À ce titre, une société est tenue de divulguer le nom des actionnaires détenant une participation ou un intérêt de 5% ou plus. Elle doit indiquer le nom de la personne physique qui détient des parts dans la société et pour le compte de laquelle une transaction est effectuée (le bénéficiaire ultime). Cette mesure est conforme aux meilleures pratiques mondiales et vise à garantir le respect de la bonne gouvernance et à limiter les abus, notamment le blanchiment d'argent, la corruption, les délits d'initiés, la fraude fiscale, le financement du terrorisme et d'autres activités illégales. L'utilisation abusive des structures sociétaires pourrait être considérablement réduite si les autorités avaient facilement accès aux informations concernant le propriétaire légal, le bénéficiaire effectif, l'origine des actifs de la société et ses activités.

3.109. Des mesures ont été mises en œuvre pour simplifier les procédures d'octroi de visas afin d'accroître le tourisme et les activités commerciales. Actuellement, les ressortissants de plus de 121 pays peuvent obtenir un visa électronique, et ceux de 68 pays peuvent obtenir un visa à l'arrivée.

3.110. Une stratégie nationale visant à relancer l'industrie perlière a été lancée pour consolider le statut historique de Bahreïn en tant que centre mondial de la perle et en tirer parti en fournissant les services et les infrastructures nécessaires pour encourager la plongée perlière auprès des habitants et des touristes. La stratégie a également permis de créer l'Institut de Bahreïn pour les perles et les pierres gemmes (DANAT), qui a pour objectif de servir de centre international de recherche et d'expertise en gemmologie.

3.111. L'initiative "Start Up Bahrain" a été lancée en 2016 dans le but de stimuler et d'encourager la culture de l'entrepreneuriat dans le Royaume. Elle est axée sur six piliers: la communauté des jeunes entreprises, les incubateurs et les accélérateurs, la finance, l'éducation, la réglementation et le partenariat avec les entreprises.

3.112. Une stratégie globale pour le développement du secteur de la logistique a été mise en œuvre afin que Bahreïn tire parti de son emplacement stratégique en tant que centre logistique de la région.

3.113. Pour atteindre cet objectif, le système législatif a été mis à jour, notamment par l'introduction d'une nouvelle loi sur le secteur maritime conforme aux prescriptions nationales et internationales. Le pays a adopté les procédures nécessaires pour adhérer aux conventions et traités internationaux et régionaux relatifs au secteur maritime et au secteur portuaire, et il a introduit un manuel des règles et réglementations relatives à la gestion de la zone logistique de Bahreïn.

3.114. Pour améliorer encore les services fournis dans le port Khalifa Bin Salman, les postes d'amarrage privés, les ports maritimes et la zone logistique de Bahreïn, les performances de la société exploitant le port Khalifa Bin Salman ont été examinées et évaluées pour faire en sorte qu'elle puisse fournir des services portuaires de qualité. Le système de guichet unique a été appliqué au port Khalifa Bin Salman. En outre, le système de gestion du trafic maritime et les opérations de la

⁶ <https://www.legalaffairs.gov.bh/Media/LegalPDF/RCAB4021.pdf>.

tour de contrôle ont été développés et mis à jour. Les autorités n'ont cessé de réviser les tarifs des ports et des postes d'amarrage privés et de veiller à leur application afin d'améliorer la compétitivité au niveau régional.

3.115. Le développement des infrastructures, de la logistique et des installations portuaires comprenait l'approfondissement du principal chenal de navigation d'ici à la fin de 2016. Des entrepôts spéciaux ont été construits en coopération avec le secteur privé dans le domaine de la logistique. Le point d'accès de la zone logistique de Bahreïn a été aménagé et le bâtiment de la sécurité et des douanes a été construit.

3.116. En 2018, Bahreïn a accueilli le premier Forum des investisseurs de "Gulf Gateway", qui a été l'occasion de mettre en lumière d'importantes possibilités d'investissement dans des secteurs économiques vitaux. L'inauguration a rassemblé plus de 850 investisseurs internationaux, chefs d'entreprise et fonctionnaires du secteur public de plus de 40 pays et a permis de présenter des projets d'investissement d'une valeur de 26 milliards d'USD.

3.117. Plusieurs projets ont également été examinés dans le cadre de l'atelier "De la paix à la prospérité" qui s'est tenu à Bahreïn en 2019 et qui était axé sur le rôle que joue le secteur privé dans la consolidation des perspectives économiques du Moyen-Orient. Dans le cadre de cet atelier, des tables rondes et des discussions ont porté sur certains sujets clés, notamment le développement des infrastructures, le soutien de l'écosystème entrepreneurial, l'importance de l'autonomisation des femmes et la nécessité de perfectionner la main-d'œuvre.

3.118. En outre, le nouveau terminal pour les passagers de l'aéroport international de Bahreïn, dont la construction a coûté 1,1 milliard d'USD, est entré en service en janvier 2021, marquant ainsi une nouvelle ère pour le secteur de l'aviation du Royaume de Bahreïn. D'une superficie de 207 000 m², il est environ quatre fois plus grand que l'ancien terminal. L'aéroport ainsi agrandi pourra accueillir environ 14 millions de passagers par an.

3.119. Selon les résultats provisoires issus de l'enquête de 2020 sur l'investissement étranger direct (IED) publiée par l'Autorité de l'information et de l'e-gouvernement et menée en collaboration avec la Banque centrale de Bahreïn (CBB) et l'Office du développement économique (EDB), les flux entrants d'IED à Bahreïn s'élevaient fin 2020 à environ 1 002,83 millions d'USD, ce qui a porté la valeur du stock d'investissement à 31,57 milliards d'USD fin 2020. Au cours du quatrième trimestre de 2020, les flux ont toutefois diminué de 1,7% par rapport au troisième trimestre de 2020. Les activités financières et d'assurances constituent la majorité du stock d'investissements avec environ 20 724,60 millions d'USD, soit une baisse de 3,3% par rapport au troisième trimestre de 2020, suivies par le secteur manufacturier, dont le stock s'élève à 4 324,37 millions d'USD, soit une augmentation de 0,5% par rapport au troisième trimestre de 2020. Le Koweït reste le premier contributeur et représente 28,1% du stock total d'investissements. Les flux entrants d'IED en 2020 ont été dominés par les activités professionnelles, scientifiques et techniques (981,87 millions d'USD), la construction (393,70 millions d'USD) et les secteurs du commerce de gros et de détail (369,83 millions d'USD). L'investissement étranger en provenance du Luxembourg représentait 65,6% du total des flux entrants, soit 658,47 millions d'USD, suivi des îles Caïmanes (247,52 millions d'USD, 24,6%) et de l'Inde (181,99 millions d'USD, 18,1%).

3.120. Bahreïn a reçu en 2016, 2017 et 2018 le prix Mac Conway du premier pays d'investissement par habitant. Le classement des meilleurs pays du monde pour investir récompensé par le prix Conway est déterminé par le niveau des dépenses en capital dans chaque pays, ainsi que par les performances au regard des principaux indices internationaux publiés par des organisations telles que la Banque mondiale, le WEF et le PNUD. L'EDB a aussi été classé dans la liste de 2018 des meilleurs organismes de promotion de l'investissement; seuls trois autres organismes de la région y figuraient. Parmi les critères de sélection figuraient l'accès à des investisseurs récents, la confidentialité des investisseurs et les services de suivi. Cette reconnaissance reflète les résultats exceptionnels de Bahreïn en matière d'IED. L'IED a augmenté de 114% en 2017, soit le taux de croissance le plus élevé enregistré dans les pays du CCG, qui atteste des réformes audacieuses mises en œuvre par Bahreïn pour conserver son statut de destination d'investissement la plus prisée.

3.121. Bahreïn a entamé sa transformation économique dans les années 1960 en se concentrant sur les principaux secteurs de croissance et en les ouvrant à la concurrence. Grâce à ces mesures, Bahreïn est devenu l'économie la plus diversifiée de la région, les secteurs non pétroliers représentant 81,4% du PIB. Cette réussite tient au fait que Bahreïn a compris que le gouvernement devait consentir un effort commun, en coopération avec les entreprises, pour créer un environnement dans lequel les créateurs de richesse peuvent prospérer. Nous appelons cela

l'approche de la "Team Bahrain". La Team Bahrain, c'est le gouvernement réactif de Bahreïn qui collabore avec le secteur privé afin de créer des solutions sur mesure pour les investisseurs et les entrepreneurs qui cherchent à s'implanter dans le Royaume.

3.122. L'approche de la Team Bahrain s'applique aussi bien à une grande multinationale cherchant à investir qu'à une jeune entreprise ayant une idée audacieuse et nécessitant un environnement favorable. La décision prise l'année dernière par Amazon Web Services (AWS) de choisir Bahreïn comme sa première région au Moyen-Orient illustre bien le succès de cette approche. L'approche axée sur les entreprises et la capacité du Royaume à faire bouger les choses – notamment l'introduction réussie d'une politique visant à faire de l'informatique en nuage une priorité au sein du gouvernement – ont été décisives pour l'investissement historique d'AWS, qui apportera d'énormes avantages aux entreprises axées sur la technologie et les données dans toute la région. De même, de nombreuses branches du gouvernement ont coopéré avec succès pour permettre à Mondelez d'établir sa sixième méga-usine mondiale à Bahreïn, ce qui a donné lieu à l'adoption de leur slogan "De l'océan aux Oréos". Cette "usine du futur" de 250 000 mètres carrés et dont la construction a coûté 90 millions d'USD a une capacité de production de près de 45 000 tonnes par an et sert de plaque tournante pour les exportations en provenance de Bahreïn vers le reste du monde.

3.16 Importance des droits de propriété intellectuelle (DPI)

3.123. Bahreïn est partie à plusieurs traités et conventions internationaux en matière de DPI administrés par des organisations internationales comme l'OMPI et l'OMC. En outre, il continue d'appliquer, de faire respecter et d'administrer les lois nationales sur la propriété intellectuelle (PI), qui sont conformes aux traités internationaux en la matière et qui favorisent la protection de la propriété intellectuelle des ressortissants, des inventeurs, des entités, des PME et des entrepreneurs sur les marchés locaux de Bahreïn.

3.124. En 2020, le Royaume de Bahreïn s'est classé 79^{ème} sur les 131 pays évalués selon l'Indice mondial de l'innovation (GII 2020) au regard de la capacité d'innovation. C'est pourquoi Bahreïn souhaite aller de l'avant en mettant en œuvre des politiques et des réformes axées sur l'utilisation des droits de propriété intellectuelle qui améliorent l'environnement d'une économie fondée sur le savoir et reposant sur des marchés innovants et une production créative.

3.125. En 2020 et 2021, le Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme a mis en œuvre plusieurs mesures pour atténuer l'impact de la COVID-19 sur les services relatifs aux DPI et les moyens de les faire respecter, car un tel impact peut entraîner des fermetures et des quarantaines sans précédent, ce qui peut affecter le dépôt des demandes, les procédures de demandes ainsi que les délais légaux qui sont imposés par les tribunaux en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle. Les demandes de brevets, de dessins, de modèles et de marques ainsi que les dépôts de plainte pour violation se font désormais sur des portails en ligne.

3.126. Le Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme déploie des efforts considérables pour numériser les services publics et, dans le cadre de ces efforts, il a transféré en 2020 tous les services relatifs à la propriété intellectuelle vers un portail en ligne. Dans cette optique, l'autorité compétente en matière de DPI de Bahreïn a élaboré et géré un projet de transfert en ligne des services relatifs aux DPI, en coopération avec l'OMPI et l'autorité gouvernementale chargée du commerce électronique.

3.127. Ces dernières années, Bahreïn a mis l'accent sur l'éducation et la sensibilisation des secteurs public et privé aux droits de propriété industrielle. Il déploie beaucoup d'efforts pour mieux faire comprendre l'importance des droits de propriété industrielle. L'autorité compétente en matière de DPI au sein du Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme de Bahreïn organise et continue de proposer des conférences, des séminaires, des formations et des ateliers à l'intention des étudiants, des inventeurs, des entités commerciales, des PME et des entrepreneurs.

3.128. Bahreïn vise à améliorer les lois nationales sur la propriété intellectuelle afin de s'adapter au cycle des technologies émergentes et de renforcer sa base d'innovation dans différents secteurs. Ces initiatives de renforcement des lois nationales sur la PI sont en cours d'application. En ce qui concerne les dernières mises à jour relatives au champ d'application des droits des marques: en 2016, le gouvernement a mis en œuvre la Loi n° 6 de 2014 sur les marques des États du Conseil

de coopération du Golfe, qui prévoit un ensemble de dispositions s'appliquant uniformément dans tout le CCG en ce qui concerne les moyens de faire respecter les droits des marques et les poursuites pour violation de ces droits.

3.129. En outre, en ce qui concerne le champ d'application des brevets, le gouvernement a mis en œuvre en 2018 la décision n° 101 de 2018 portant publication du Règlement d'application de la Loi n° 1 de 2004 sur les brevets et les modèles d'utilité afin de mettre en œuvre les règlements relatifs aux brevets et aux modèles d'utilité. En outre, il a mis en œuvre la décision n° 102 de 2018 déterminant les catégories de taxes payables pour l'enregistrement des brevets et des modèles d'utilité concernant les redevances officielles d'enregistrement des brevets et des modèles d'utilité.

3.130. Sur la base des lois nationales et du droit civil en matière de PI, les autorités judiciaires bahreïniennes adoptent des mesures provisoires efficaces pour lutter contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle, notamment des procédures civiles et administratives justes et équitables. Le Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme de Bahreïn a créé la Direction de l'inspection du commerce, qui est spécialisée dans l'inspection des violations commerciales commises sur le marché intérieur. En conséquence, Bahreïn intensifie ses efforts de lutte contre les violations commerciales et les atteintes à la PI visant les marques, les brevets et les dessins et modèles industriels sur les marchés locaux.

3.17 Mises en valeur de ressources humaines qualifiées

3.131. En 2015, sous la direction de Son Altesse Royale le Prince héritier, Commandant suprême adjoint et Premier Ministre, Bahreïn a lancé un programme de bourses destiné à renforcer les compétences et les capacités nationales en vue de soutenir le programme de développement durable du Royaume. Le nombre important de candidats qui ont postulé au Programme de bourses montre que les jeunes Bahreïniens ont à cœur de renforcer leurs compétences et de saisir les opportunités qui contribuent à améliorer leur performance. Le Programme de bourses est désormais l'un des programmes phares des initiatives de développement gouvernementales et il contribue à renforcer les compétences de la main-d'œuvre nationale en améliorant les qualifications des boursiers en matière de leadership et d'analyse.

3.132. Bahreïn met actuellement en œuvre la sixième édition du Programme de bourses du Premier Ministre, qui met l'accent sur l'importance d'investir dans les citoyens du Royaume au service d'un développement économique durable. Les jeunes Bahreïniens jouent un rôle important dans la réalisation des objectifs de développement global du Royaume. L'amélioration des capacités des fonctionnaires est un objectif essentiel qui sera inclus dans tous les plans de développement stratégique nationaux. Les progrès réalisés par les Bahreïniens dans les différents organismes publics sont devenus visibles, et un soutien continuera d'être apporté pour renforcer les capacités de ceux qui contribuent au développement global du gouvernement.

3.133. Les participants sont sélectionnés à l'issue d'un processus d'évaluation rigoureux et ils prennent part à un programme d'un an, qui vise à affiner leur perfectionnement professionnel et leurs compétences en matière de leadership dans différents domaines du service public. Les responsables du programme de bourses s'engagent à moderniser les initiatives menées dans le cadre du programme et à veiller à ce que les boursiers appliquent les connaissances acquises dès leur retour sur leur lieu de travail.

4 SECTEURS DE CROISSANCE

4.1 Économie

4.1. La structure de l'économie bahreïnienne s'est transformée sous l'effet d'un rapide processus de diversification depuis le tournant du siècle. La part du secteur des hydrocarbures (pétrole brut et gaz naturel) dans le PIB a diminué de plus de la moitié entre 2000 et 2020, tombant de 43,6% à 18,6%, tandis que pour tous les autres secteurs, à l'exception de l'immobilier, la contribution au PIB a augmenté.

4.2. En ce qui concerne la contribution de chaque secteur au PIB en 2020, le secteur des services financiers reste le plus grand secteur non pétrolier (17,9% du PIB), devant le secteur manufacturier (14,3%) et le secteur des services publics (12,9%).

Tableau 1: Taux de croissance composé annuel du PIB, 2010-2020

	Année 2010	Année 2020	TCAC (%)	Part du PIB en 2010 (%)	Part du PIB en 2020 (%)
PIB réel (millions d'USD)	25 713,28	32 793,76	2,5%	100,0%	100,0%
Pétrole brut et gaz naturel	5 429,47	6 105,71	1,2%	21,1%	18,6%
Secteur non pétrolier	20 283,81	26 688,05	2,8%	78,9%	81,4%
Secteur manufacturier	3 714,18	4 669,26	2,3%	14,5%	14,3%
Construction	1 914,30	2 491,47	2,7%	7,4%	7,6%
Commerce	1 201,86	1 418,10	1,7%	4,7%	4,3%
Hôtellerie et restauration	693,05	482,71	-3,6%	2,7%	1,5%
Transport et communications	1 720,98	1 809,99	0,5%	6,7%	5,5%
Services sociaux et personnels	1 176,37	1 891,14	4,9%	4,6%	5,8%
Immobilier et services fournis aux entreprises	1 591,47	1 739,95	0,9%	6,2%	5,3%
Finance	4 511,50	5 875,43	2,7%	17,5%	17,9%
Administrations publiques	2 697,71	4 218,10	4,6%	10,5%	12,9%
Autres	1 052,71	2 081,52	7,1%	4,1%	6,3%

4.3. D'après les chiffres préliminaires du PIB pour le premier trimestre de 2021, l'économie bahreïnienne a connu une croissance de 0,3% sur une base annuelle et de 1,5% sur une base trimestrielle, tandis que le PIB réel a accusé une baisse de 2,1% sur une base annuelle et qu'il est resté stable sur une base trimestrielle, avec une légère baisse de 0,1% par rapport au trimestre précédent. Les résultats sectoriels au premier trimestre de 2021 ont montré des signes de reprise grâce aux efforts actuellement déployés pour contrer les effets de la pandémie, notamment l'extension de diverses initiatives de soutien proposées dans le cadre du Plan de relance et le succès de la campagne de vaccination menée par le Royaume. Le secteur des transports et des communications est arrivé en tête en termes de croissance trimestrielle, affichant une croissance nominale de 6,5% et une croissance réelle de 8,2%. A contrario, le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, qui continue de subir les effets de la pandémie, a enregistré la plus forte baisse annuelle.

4.2 Services financiers

4.4. Le secteur des services financiers est l'un des plus solides atouts de Bahreïn. Non seulement il contribue grandement au PIB du pays, mais il est aussi l'un des principaux pourvoyeurs d'emploi de l'économie puisqu'il occupe environ 13 737 personnes et affiche la moyenne salariale la plus élevée tous secteurs confondus.

4.5. En 2020, le secteur financier représentait 17,9% du PIB réel. La demande de services et de produits financiers sur le marché va croissant, notamment en ce qui concerne les instruments financiers islamiques. Le Centre financier de Bahreïn, le Centre de commerce mondial de Bahreïn et Bahrain Bay figurent parmi les projets qui ont été mis en œuvre avec succès depuis 2005.

4.6. Bahreïn abrite actuellement 370 établissements financiers (décembre 2020), qui représentaient un actif bancaire total de 207,4 milliards de dollars EU en décembre 2020.

4.7. Bahreïn compte le plus grand nombre de banques islamiques au monde, ainsi que des activités auxiliaires en expansion. On y dénombre 46 établissements financiers islamiques, dont des banques, des compagnies d'assurance et des fonds d'investissement.

4.8. Le secteur des assurances est bien développé dans le Royaume (11 compagnies d'assurance étrangères et 22 compagnies d'assurance constituées à Bahreïn) et il offre un important potentiel de croissance.

4.9. Dans le cadre des initiatives actuellement menées par la Banque centrale de Bahreïn en faveur de la transformation numérique financière du Royaume et du développement des services financiers numériques, la CBB a créé l'Unité des technologies financières et de l'innovation, qui est chargée de veiller à ce que les meilleurs services soient fournis aux clients particuliers et aux entreprises du secteur des services financiers grâce à la promotion d'un cadre réglementaire flexible qui favorise les technologies numériques et l'innovation.

4.10. Ces mesures s'ajoutent aux autres initiatives menées par la CBB, notamment l'introduction d'un sas réglementaire qui permettra aux jeunes entreprises, aux entreprises de technologie financière et aux titulaires d'une licence de proposer des solutions bancaires et financières innovantes, ainsi que la promulgation d'un grand nombre de nouveaux règlements portant notamment sur le financement participatif, les services bancaires ouverts et les cryptoactifs, sans y être limités, et qui sont applicables tant aux services conventionnels qu'aux services conformes à la charia.

4.11. L'Unité des technologies financières et de l'innovation de la CBB est également chargée d'approuver la participation au sas réglementaire, de superviser les progrès réalisés dans ce dernier par les entreprises agréées et de suivre l'évolution technique et réglementaire observée dans le domaine des technologies financières, tant au niveau régional qu'international. Il lui incombe également de diriger les initiatives stratégiques en matière de technologies financières, de travailler en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes au sein de l'écosystème des technologies financières du Royaume ainsi que de coopérer avec les organismes de réglementation régionaux et internationaux pour mettre en commun les expériences acquises et les enseignements tirés, et pour entreprendre des essais au niveau international.

4.12. FinHub 973, lancé par la Banque centrale de Bahreïn (CBB), est la première plate-forme transfrontières d'innovation numérique de la région qui met en relation les établissements financiers et les entreprises de technologie financière et facilite leur collaboration, sous la supervision de la Banque centrale. Grâce à la technologie de Fintech Galaxy, cette plate-forme permet aux entreprises de technologie financière locales et internationales d'entrer en relation en toute transparence avec les banques de Bahreïn pour explorer, tester et créer des prototypes dans un sas numérique centralisé. Elle intègre les tests techniques et la validation des solutions numériques dans le cadre réglementaire de la CBB. Elle permet également aux entreprises de technologie financière agréées de mettre en avant leurs capacités en matière de collaboration, d'achats, de partenariat et d'investissement au sein de l'écosystème de Bahreïn, tout en établissant des liens avec les organismes de réglementation afin de faciliter et d'accélérer les essais réglementaires et d'appuyer la capacité des entreprises à se développer.

4.13. En janvier 2019, un groupe international de régulateurs financiers et d'organisations connexes, dont la Financial Conduct Authority (FCA), a lancé le Réseau mondial d'innovation financière (GFIN). Cette initiative s'inscrit dans le prolongement de la proposition faite début 2018 par la FCA en vue de créer un sas mondial. Le GFIN est un réseau de 60 organisations qui s'engagent à soutenir l'innovation financière dans l'intérêt des consommateurs. La CBB est membre du groupe de coordination, la structure de gouvernance du GFIN.

4.14. Le GFIN a pour objectif de fournir aux entreprises innovantes un moyen plus efficace d'interagir avec les organismes de réglementation en les aidant à naviguer entre les pays lorsqu'elles cherchent à exploiter de nouvelles idées. Il propose notamment un programme pilote à l'intention des entreprises qui souhaitent tester des produits, des services ou des modèles commerciaux innovants dans plus d'une juridiction. Il vise également à créer un nouveau cadre de coopération entre les organismes de réglementation des services financiers sur les questions relatives à l'innovation, et à mettre en commun différentes expériences et approches.

4.15. Bahreïn est reconnu comme étant le leader mondial de la finance islamique; le pays se classe au premier rang dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et au deuxième rang mondial au regard du développement de la finance islamique (ICD 2019). Il est devenu très tôt une référence en matière de réglementation bancaire islamique puisqu'il a créé la Banque islamique de Bahreïn en 1978. Depuis, il n'a cessé de promouvoir les concepts, les règles et les normes en matière de conformité à la charia élaborés à l'intention des banques islamiques. Il peut ainsi répondre à la fois aux besoins des institutions financières islamiques conventionnelles et à ceux de la nouvelle génération d'entrepreneurs du domaine des technologies financières qui proposent des produits conformes à la charia. Son souci constant de l'innovation et du service à la clientèle a fait de Bahreïn une destination de choix pour le développement de la finance islamique.

4.16. Bahreïn est le pays qui accueille le plus grand nombre d'institutions de finance islamique de la région: 10 banques islamiques de gros et 6 banques islamiques de détail. Le pays dispose d'un écosystème très bien connecté et d'une expertise dans tous les domaines de la finance islamique, qu'il s'agisse de la gestion d'actifs, de l'émission de sukuk ou de l'assurance et de la réassurance conformes à la charia.

4.17. Bahreïn, qui accueille actuellement 6 sociétés Takaful et 2 sociétés Retakaful, est le pays idéal pour ce secteur. La Banque centrale de Bahreïn a également mis en œuvre le nouveau modèle Takaful, qui améliore l'évaluation de la solvabilité de ces entreprises. En 2020, le total des actifs bancaires islamiques détenus à Bahreïn s'élevait à 31,6 milliards d'USD, ce qui en fait l'un des plus grands marchés financier et bancaire islamiques de la région. La Banque centrale de Bahreïn met constamment en œuvre de nouvelles initiatives et de nouveaux instruments de politique pour renforcer la position du Royaume dans le domaine de la finance islamique: tout récemment, elle a élaboré un nouveau modèle Takaful et un nouvel outil d'investissement Wakalah conforme à la charia.

4.18. Bahreïn accueille plusieurs institutions financières internationales, dont American Express Middle East, HSBC, Citibank, BNP Paribas, Standard Chartered et State Bank of India.

4.19. Le secteur des technologies financières, où se rencontrent la finance et la technologie, connaît une croissance sans précédent dans le monde entier, mais surtout au Moyen-Orient. Au cœur de cette transformation numérique, Bahreïn développe constamment son écosystème de services financiers établi de longue date afin de créer des opportunités pour les entreprises de technologie financière et les banques internationales actives dans le domaine du numérique. Le pays accueille le principal centre des technologies financières de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, Bahrain FinTech Bay, qui propose notamment des espaces de travail partagé, des laboratoires d'innovation, des services de conseil et des plates-formes de collaboration.

4.20. La transformation de l'écosystème des technologies financières de Bahreïn a été portée par une réforme réglementaire sans précédent qui a ouvert la voie aux industries émergentes, notamment les plates-formes de financement participatif, les assurtech, les robots-conseillers et les cryptoactifs. La Banque centrale de Bahreïn réforme régulièrement ses politiques afin d'améliorer l'activité, le financement, la qualité et la compétitivité des services fournis dans le secteur financier.

4.21. En 2016, la Banque centrale de Bahreïn a été pionnière dans la mise en place d'un sas réglementaire qui permet aux entreprises de technologie financière et aux institutions financières axées sur le numérique du monde entier de tester de nouveaux produits et services à Bahreïn. Depuis sa création, le sas a soutenu un certain nombre d'entreprises innovantes en matière de technologie financière, notamment Rain, la première plate-forme d'échange de cryptomonnaies qui a obtenu une licence au Moyen-Orient.

4.22. La Banque centrale de Bahreïn a réglementé le financement participatif afin de permettre la mise en place et la croissance d'une activité de financement participatif par prêt fondée sur l'équité et conforme à la charia.

4.23. Grâce à son économie ultra-connectée et à sa population jeune et férue de numérique, Bahreïn est le banc d'essai idéal pour les jeunes entreprises et les entreprises en phase d'expansion dans le domaine des technologies financières qui souhaitent se lancer, obtenir des financements et se développer sur les marchés régionaux, voire mondiaux.

4.3 Douanes

4.24. Le rôle vital joué par les Affaires douanières au sein du Ministère de l'intérieur dans le contrôle et la gestion des postes de douane est considéré comme l'un des piliers de la facilitation du commerce international, de la protection de la société et de la prévention de la contrebande sous ses différentes formes. Cette unité est en outre un soutien essentiel de l'économie, car ses recettes constituent une source importante de revenus pour l'État, surtout depuis l'introduction de la taxe sélective et de la taxe sur la valeur ajoutée, qui a augmenté les recettes des Affaires douanières.

4.25. Les Affaires douanières doivent adapter leurs procédures à l'évolution du contexte aux niveaux intérieur, régional et international en établissant un plan stratégique fondé sur les technologies modernes et l'utilisation optimale des ressources, l'objectif étant de progresser à un rythme régulier sur la voie du progrès et de la prospérité. La Stratégie 2017-2020 des Affaires douanières a constitué un bon point de départ dans cette direction.

4.26. Cette stratégie a contribué à la fourniture et au développement d'excellents services douaniers au niveau régional en facilitant la circulation des voyageurs et le commerce légitime et en renforçant

la sécurité du Royaume de Bahreïn. Les Affaires douanières souhaitent tout particulièrement atteindre leurs objectifs consistant à développer le travail institutionnel, à renforcer ses ressources et à collaborer avec les clients et les partenaires pour s'adapter aux besoins des activités douanières.

4.27. Puisqu'il est important que les Affaires douanières poursuivent leur développement et mettent en œuvre un fonctionnement intégré à tous les niveaux pour mener à bien leurs activités, elles ont défini dans leur stratégie 2021-2024 la manière de continuer à relever un défi majeur, à savoir concilier la facilitation de la circulation des voyageurs et du commerce légitime d'une part, et renforcer la sécurité et la sûreté de la société d'autre part, car elles sont déterminées à continuer de supprimer les obstacles et à simplifier et développer les procédures de sécurité douanière grâce à l'harmonisation des programmes, au renforcement des activités et au développement des capacités.

4.28. La Stratégie 2021-2024 met l'accent sur la cohérence des activités de la Direction des affaires douanières avec la Vision pour l'économie à l'horizon 2030, les fondements des travaux du gouvernement et les politiques de l'Organisation mondiale des douanes, l'objectif étant de préserver les acquis et les réalisations de la Direction des affaires douanières et de continuer à renforcer les ressources humaines et techniques, mais aussi à investir dans ces ressources, car elles sont essentielles pour s'adapter à l'évolution de la situation et continuer d'exécuter les fonctions et les tâches.

4.29. Afin de faciliter davantage le commerce, les Affaires douanières ont lancé le Programme d'opérateurs économiques agréés (OEA), dans le cadre duquel elles délivrent un certificat aux entités qui satisfont aux conditions et aux prescriptions de ce programme afin de se conformer aux réglementations douanières internationales ou aux normes équivalentes adoptées en matière de sûreté de la chaîne logistique. Au nombre des opérateurs économiques figurent notamment les importateurs, les exportateurs, les fabricants, les courtiers, les sociétés de transport, les ports, les aéroports, les opérateurs portuaires, les entrepôts et les distributeurs.⁷

4.30. La mise en œuvre d'une procédure de prédédouanement à la frontière fait gagner du temps en permettant aux importateurs d'accomplir les procédures douanières et de payer les droits de douane et les taxes avant l'arrivée des marchandises, accélérant ainsi la mise en circulation de celles-ci.

4.31. Plus de 10 accords de niveaux de service (ANS) ont été signés avec d'autres organismes publics afin d'accélérer le dédouanement, l'objectif étant de fournir des services efficaces aux 2 parties et aux clients en précisant les modalités du partage des responsabilités et des données d'expérience sur la législation douanière et d'autres lois pertinentes.

4.4 Secteur manufacturier

4.32. Bahreïn a déployé d'importants efforts pour jeter les bases du développement de son secteur industriel en fournissant de nombreux services et en offrant des incitations pour attirer les entreprises.

4.33. Bahreïn fournit des services électroniques via un guichet unique afin que les détenteurs de licences industrielles puissent obtenir l'approbation du Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme (MOICT) et d'autres entités concernées. Le Royaume a achevé l'examen des critères d'octroi des licences industrielles en vertu de la Loi commune sur la réglementation industrielle, et il donné la priorité à l'utilisation de machines et de lignes de production avec un minimum d'intervention humaine.

4.34. En 2016, Bahreïn a lancé le Système des services à l'industrie (www.Industry.bh), qui fournit les principaux services aux titulaires d'une licence industrielle. Ce système a facilité la prestation de ces services et amélioré la satisfaction des clients.

4.35. Le Système des services à l'industrie est en permanence amélioré et développé afin de permettre aux investisseurs de réaliser et de traiter toutes les opérations connexes. Certains établissements industriels se sont développés en augmentant leurs capacités et en introduisant de

⁷ <https://www.bahraincustoms.gov.bh/en/authorized-economic-operator>.

nouvelles lignes de production grâce à des applications permettant d'ajouter de nouveaux produits et d'augmenter les capacités de production.

4.36. Le MOICT a accordé un certain nombre de licences industrielles à des investisseurs dans les secteurs de l'aluminium, de l'alimentation et des produits pharmaceutiques. Pendant la pandémie de COVID-19, de nouvelles licences et autorisations d'expansion ont été accordées aux investisseurs pour qu'ils puissent fabriquer des produits essentiels tels que les désinfectants pour les mains et les masques.

4.37. Afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie nationale et de dynamiser la croissance des exportations nationales, tous les secteurs titulaires d'une licence industrielle délivrée par le MOITC bénéficient d'une exonération des droits de douane visant tous les intrants industriels servant à la production industrielle immédiate tels que les machines, les équipements, les pièces, les matières premières, les produits semi-finis, les produits finis et les matériaux d'emballage, conformément à la Loi du CCG portant modification des règles d'exonération des droits de douane visant les intrants industriels dans les pays du CCG.

4.38. Début 2020, Bahreïn a lancé et mis en œuvre l'initiative "Made in Bahrain", qui est une marque déposée accordée aux producteurs nationaux agréés et enregistrés qui souhaitent l'obtenir, la condition à remplir étant que le contenu local de leurs produits ne soit pas inférieur à 35%. L'objectif est de stimuler l'industrie bahreïnienne en soutenant les produits d'origine nationale et de renforcer la confiance des consommateurs dans ces produits.

4.39. Dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement bahreïnien pour lutter contre la pandémie de coronavirus, le MOICT a accordé des licences à un certain nombre d'entreprises pour la fabrication de produits de santé et de protection essentiels tels que les désinfectants pour les mains et les masques. Il s'agit de veiller à ce que le marché soit approvisionné en quantités suffisantes pour que les citoyens et les résidents puissent prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir la propagation du virus. En outre, toutes les entreprises agréées sont exemptées des droits d'importation visant les machines, les équipements, les pièces, les matières premières, les produits semi-finis, les produits finis et les matériaux d'emballage. En outre, en avril 2020, toutes les entreprises ont été exemptées du paiement du loyer des terrains industriels pendant trois mois, et en juillet 2021, cette exemption a été prorogée de trois mois pour les secteurs les plus touchés.

4.5 Enseignement

4.40. L'investissement dans l'enseignement connaît une croissance rapide à Bahreïn, ce qui offre une opportunité précieuse aux entreprises internationales de ce secteur qui cherchent à pénétrer le marché du CCG. Le Royaume fait preuve d'un engagement inégalé en faveur de l'excellence éducative; son système éducatif, qui est le plus ancien de la région, a célébré son centième anniversaire en 2019. Grâce à son économie dynamique et à sa politique favorable aux entreprises, le Royaume offre d'importantes possibilités d'investissement dans le secteur de l'enseignement, notamment dans l'enseignement supérieur spécialisé et la formation des cadres.

4.41. L'offre d'enseignement privé a connu une rapide croissance. Entre 2008 et 2012, l'emploi dans le secteur de l'enseignement privé a progressé de 20%, et le rendement réel du secteur s'est accru de 69%. Le secteur public représente encore la majeure partie du rendement réel du système éducatif, mais la part du secteur privé dans le rendement du système est passée de 36% à 42% sur cette période de cinq ans.

4.42. L'enseignement à Bahreïn est un secteur à forte demande, aussi des investissements et des ressources supplémentaires sont nécessaires pour soutenir sa croissance. À Bahreïn, les investisseurs et les fournisseurs de services éducatifs ont accès à des opportunités de qualité, tant au niveau national que régional, et ils peuvent également bénéficier d'une réduction d'impôts. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ne s'applique pas au secteur de l'enseignement.

4.6 Soins de santé

4.43. Conformément à la Vision pour l'économie à l'horizon 2030 de Sa Majesté le Roi, le Ministère de la santé (MOH) s'attache à garantir l'unité de l'action gouvernementale pour assurer la durabilité, la compétitivité et l'équité de la fourniture des services de soins de santé. Il a adopté les technologies

de la quatrième révolution industrielle et a ouvert la voie aux investissements dans le secteur de la santé.

4.44. Grâce à ces mesures, le Ministère de la santé a pu mettre en place de nouvelles stratégies et politiques en matière de santé pour s'adapter aux évolutions technologiques, ce qui a contribué au développement des services de santé et thérapeutiques qui utilisent les plus récentes technologies mises au point par les fabricants de matériel médical. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision pour l'économie à l'horizon 2030, il a adopté des systèmes électroniques de pointe pour améliorer la performance du personnel médical et infirmier et accroître la qualité des services de santé fournis aux patients.

4.45. Des entreprises privées du secteur médical ayant fait leurs preuves, aussi bien dans le Royaume de Bahreïn qu'à l'extérieur, ont clairement montré qu'elles adhéraient à la Vision pour l'économie à l'horizon 2030. Le Ministère de la santé souhaite en effet que le secteur privé participe au domaine de la santé grâce à des dons et à la fourniture de dispositifs médicaux de pointe, ainsi qu'à la mise en place de grands projets pour renforcer le partenariat communautaire avec le secteur public.

4.46. L'Agence nationale de réglementation sanitaire (NHRA) a lancé un système de licences et d'enregistrement professionnels en ligne dans le cadre des efforts qu'elle déploie continuellement pour simplifier ses opérations quotidiennes.

4.47. HEALTH CAPITA: La plate-forme Health Capita constitue le meilleur exemple des effets de la transformation numérique dans le secteur des soins de santé. Cette plate-forme de soins de santé complète utilise une technologie de pointe pour faire passer les services de soins de santé d'une approche curative à une approche davantage axée sur la prévention. Cette société basée à Bahreïn a commencé ses activités sur le marché local, puis elle les a étendues à l'Arabie saoudite, au Koweït et à la Malaisie. Health Capita gère les dossiers médicaux en nuage en offrant un accès distinct pour les patients et les médecins, ainsi qu'un système de prise de rendez-vous, et elle propose des consultations diététiques pour traiter les maladies liées au mode de vie.

4.48. PROJET GÉNOME DE BAHREÏN: La transformation numérique qui s'est opérée dans le secteur de la santé a servi de tremplin aux progrès permettant de sauver des vies. Le projet génome de Bahreïn est une initiative du Ministère de la santé dont l'objectif est clair: améliorer les connaissances médicales en créant dans le Royaume un centre de classe mondiale spécialisé dans l'analyse génétique. Le centre utilisera des innovations scientifiques de pointe pour prévenir les maladies génétiques, incurables et mortelles. Une base de données sera créée pour analyser l'ADN de la population de Bahreïn et utilisée à des fins de détection et de diagnostic précoces, l'objectif étant de réduire le risque de contracter des maladies. Le centre travaille également à l'identification et à la prévention des maladies génétiques, ainsi qu'à la mise au point de traitements plus efficaces.

4.49. On entend par télémédecine la pratique qui consiste, pour les médecins, à prendre en charge leurs patients à distance. La technologie a permis aux médecins du monde entier de diagnostiquer et de traiter leurs patients sans être physiquement présents, par exemple par vidéoconférence, afin de rendre l'expérience plus pratique et plus efficace. En 2019, Bahreïn a mis en place une réglementation encadrant la pratique de la télémédecine afin de maintenir son rôle de premier plan dans le secteur régional de la santé. Doctori, une plate-forme en ligne qui met en relation patients et médecins par visioconférence pour des conseils médicaux non urgents, est devenue la première plate-forme de télémédecine agréée à Bahreïn.

4.7 TIC

4.50. La nature compacte et ultra-connectée de l'écosystème de Bahreïn attire dans le pays un large éventail d'entreprises informatiques dans les domaines des services, de la distribution et des conseils informatiques ainsi que des systèmes de gestion des données, du développement de logiciels et des centres de service à la clientèle. Bahreïn – qui, selon le Forum économique mondial, occupe la première place dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord en termes de préparation aux technologies de l'information et de la communication (TIC) – offre l'environnement le plus compétitif et le plus abordable de la région pour les entreprises de technologie et d'innovation.

4.51. Le trafic en nuage croît plus rapidement dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord que partout ailleurs dans le monde, soit à un taux de 41% en glissement annuel. Premier pays du Golfe à adopter une politique visant à faire de l'informatique en nuage une priorité à l'échelle nationale, Bahreïn est idéalement situé pour tirer parti des possibilités offertes par les TIC dans des domaines tels que l'externalisation des services aux entreprises, la cybersécurité, le divertissement numérique, les jeux et le commerce électronique.

4.52. Bahreïn offre une bande passante permettant de se connecter à des nœuds régionaux dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, en Europe, dans les pays d'Amérique, en Asie et en Australie. Grâce au dynamisme de son marché découlant du taux élevé de pénétration de la téléphonie mobile, au déploiement commercial de la 5G et à un environnement réglementaire favorable aux entreprises, le pays offre un banc d'essai idéal pour les entreprises de technologies de la communication qui cherchent à tirer parti d'une région qui connaît une transformation numérique rapide et des progrès technologiques.

4.53. Bahreïn offre une connexion Internet et des capacités de mise en réseau supérieures avec quatre systèmes de câbles optiques sous-marins, deux systèmes de fibre noire terrestre et un réseau 5G à haut débit à l'échelle nationale. En tant que pionnier dans la région, le Royaume est prêt à accueillir davantage d'entreprises du secteur des TIC et à les aider à prospérer.

4.54. Les services de télécommunications à Bahreïn ont généré 1 216,93 millions d'USD en 2020, contre 1 183,23 millions d'USD en 2019, soit une augmentation d'environ 3%; les recettes générées par ce secteur représentaient 3,5% du PIB en 2020; la part de la téléphonie mobile dans le total des recettes de détail a enregistré une légère baisse pour s'établir à 45% en 2020, contre 47% en 2019. Entre 2019 et 2020, le total des recettes de détail a augmenté de 1%, tandis que les recettes de gros déclarées ont diminué de 0,1%. Les autres revenus ont augmenté de 8% pendant la même période.

4.55. En 2020, le secteur des télécommunications employait 2 922 personnes. La proportion de ressortissants bahreïniens travaillant dans le secteur est très élevée, soit 73% en 2019. Les femmes représentent 32% des employés dans ce secteur.

4.56. En 2017, le gouvernement de Bahreïn a passé un contrat avec Amazon Web Services (AWS) à un niveau stratégique pour lancer le déploiement de l'infrastructure et des services en nuage d'AWS et les exploiter. En 2019, la région AWS Moyen-Orient (Bahreïn), comprenant trois zones de disponibilité, a été lancée afin d'attirer davantage de clients des secteurs public et privé de la région du CCG et de permettre aux développeurs, aux jeunes entreprises et aux autres entreprises, aux organismes publics, aux établissements d'enseignement et aux organisations à but non lucratif d'exécuter des applications et de fournir des services aux utilisateurs finals avec une faible latence, et ce dans tout le Moyen-Orient. Le fonds souverain de Bahreïn "Mumtalakat" est devenu le premier organisme public à transférer ses services en nuage vers les nouveaux centres de données d'AWS situés dans le pays.

4.8 Secteur immobilier

4.57. L'Office de réglementation de l'immobilier (RERA) a été officiellement créé par la promulgation du Décret royal 69/2017. Le RERA concrétisera la vision de Son Altesse Royale le Prince Salman bin Hamad bin Issa Al Khalifa, Prince héritier et Premier Ministre, qui souhaite réglementer le marché immobilier de manière efficace et équitable et promouvoir la croissance économique et l'investissement à Bahreïn.

4.58. Le RERA a pour fonction principale de veiller à ce que le secteur immobilier de Bahreïn soit conforme aux meilleures pratiques internationales et de fournir un service professionnel de manière rentable et transparente.

4.59. Le RERA travaille en étroite collaboration avec le gouvernement et les parties prenantes du secteur pour superviser l'élaboration d'une politique immobilière nationale, soutenue par une stratégie et un plan quinquennaux nationaux visant à dynamiser le secteur immobilier, à améliorer la protection des consommateurs et à rationaliser les services immobiliers.

4.60. La réglementation du secteur immobilier reflète la grande importance que le gouvernement accorde à ce secteur. Par conséquent, la Loi n° 27 de 2017 réglementant le secteur immobilier à Bahreïn contribuera à la mise en œuvre d'un plan national visant à organiser le secteur grâce à

l'élaboration d'une stratégie et d'une politique générales axées sur la réalisation des objectifs du RERA. La Loi n° 27 de 2017 est officiellement entrée en vigueur le 1^{er} mars 2018.

4.61. Bahreïn entend développer un secteur immobilier sûr, transparent et durable, qui attire l'investissement, encourage le développement de projets immobiliers innovants, renforce les compétences des professionnels du secteur et cherche à préserver les droits de toutes les parties prenantes à la lumière de ces changements et des défis actuels.

4.62. Le RERA a élaboré le Plan national 2021-2024 pour le secteur immobilier, qui contient de nombreux éléments importants puisqu'il se compose de 5 piliers, de 17 priorités d'action et de 21 initiatives dont la mise en œuvre s'échelonne sur une période de quatre ans.

4.63. Les cinq piliers visent à : être à la pointe de l'innovation en matière de services, soutenir et faciliter les projets immobiliers et proposer des programmes d'incitation aux promoteurs immobiliers, fournir des informations précises, actualisées et fiables, assurer la durabilité et promouvoir la divulgation et la transparence.

4.9 Tourisme

4.64. Bahreïn vise à renforcer et à développer le tourisme régional et international en promouvant le caractère unique du pays, qui offre à la fois un riche patrimoine historique et une vie urbaine moderne.

4.65. En 2015, l'Autorité du tourisme et des expositions de Bahreïn (BTEA) a lancé une nouvelle stratégie en matière de tourisme visant à développer les attractions touristiques, à augmenter le nombre de manifestations et d'activités, à faciliter l'accès au pays par tous les points d'accès (maritimes, terrestres et aériens) et à proposer un hébergement de qualité aux touristes. Cette stratégie a été baptisée "4A" d'après les initiales, en anglais, des quatre piliers qui la composent: Awareness, Attraction, Access, Accommodations (sensibilisation, attraction, accès et hébergement), et a été lancé sous le slogan "Bahrain, Ours Yours". Fin 2019, la contribution du tourisme au PIB a atteint 6,9%, contre 3,4% en 2015.

4.66. La construction du nouveau centre d'expositions et de congrès de la BTEA est en cours. Le nouveau centre est situé à côté du circuit international de Formule 1 de Bahreïn. Il est construit sur une superficie de 309 000 m², dont 149 000 m² seront réservés au bâtiment. Le centre comprendra 10 halls d'exposition d'une superficie totale de 95 000 m² et offrira des services de pointe qui lui permettront d'accueillir des manifestations et des expositions internationales. D'une superficie de 4 500 m², le centre de congrès principal sera équipé de dispositifs d'affichage dernier cri, aura une capacité d'accueil d'environ 4 000 personnes et disposera de salles polyvalentes de taille moyenne et petite et d'espaces réservés aux boutiques et aux événements.

5 POLITIQUE COMMERCIALE

5.1 Introduction

5.1. Étant par tradition une économie de marché et une nation commerçante libérale, Bahreïn conserve un profond intérêt pour l'expansion de ses échanges et la croissance de ses investissements. Sa politique commerciale a donc pour objectifs de garantir un environnement commercial international prévisible et équitable, d'obtenir un accès libéral aux marchés internationaux pour ses exportations et de réduire au minimum les obstacles au flux d'importations.

5.2. Pour concrétiser ces objectifs, Bahreïn s'emploie constamment à préserver et à étendre ses liens et son engagement avec ses partenaires commerciaux à l'échelle multilatérale, régionale et bilatérale. Cela contribuera aussi à la réalisation des objectifs à long terme énoncés dans sa Vision pour l'économie à l'horizon 2030, selon laquelle il ambitionne de réaliser un développement durable en empruntant la voie de la diversification pour accroître la viabilité de son économie, relever ses niveaux de productivité et renforcer sa compétitivité en tant qu'économie fondée sur le savoir.

5.3. Au plus haut niveau, Bahreïn s'efforce d'atteindre son objectif d'être un lieu favorable aux entreprises en s'employant constamment à réduire les formalités administratives et à créer un

environnement aussi favorable que possible aux investissements et au développement des entreprises.

5.4. Bahreïn dispose d'un environnement commercial libéral, permet aux étrangers de détenir 100% du capital d'une entreprise et offre des coûts d'exploitation 30% plus faibles que dans le reste de la région.

5.5. Le commerce d'importation bénéficie de l'admission en franchise de droits pour les matières premières de base, les intrants industriels et les pièces de rechange.

5.6. L'environnement commercial de Bahreïn est stable et transparent. Il n'existe pas de restrictions à l'importation, sauf pour des considérations liées à l'héritage patrimonial, à l'environnement, à la santé ou à la sécurité.

5.7. Les différents organismes publics et le secteur privé discutent constamment de la manière d'améliorer et de développer les services fournis afin de favoriser le développement de l'économie bahreïnienne. Ce processus découle de la ferme conviction que le gouvernement est une entité de régulation et que l'économie est dirigée par le secteur privé.

5.2 Bahreïn et la région

5.2.1 Appartenance au CCG

5.8. En tant que membre du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG), Bahreïn collabore avec les autres pays membres du CCG pour faciliter le commerce et l'investissement au sein du Conseil et pour élaborer des lois commerciales et économiques unifiées, dont les plus récentes sont la Loi unifiée du CCG sur la protection des consommateurs et la Loi portant modification de la Loi régissant l'Office des brevets du CCG, approuvée par le Conseil suprême du CCG lors de sa réunion à Al'Ula en janvier 2021.

5.9. Les pays du CCG évaluent la possibilité de négocier des accords de libre-échange avec d'autres pays et régions en vue de finaliser les priorités de négociation dans ce domaine.

5.10. Le CCG a conclu avec Singapour un accord de libre-échange qui est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2013. Bahreïn et le CCG ont signé un accord avec l'Association européenne de libre-échange (AELE) qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2015, conformément à la Loi n° 7 de 2012. Des négociations sont actuellement en cours avec six pays pour conclure de nouveaux ALE.

5.2.2 Appartenance à la GAFTA

5.11. Bahreïn est membre fondateur de la Grande zone arabe de libre-échange (GAFTA), dont l'accord de création a été signé le 19 février 1997 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1998. La Ligue arabe discute actuellement de la mise en place d'une union douanière arabe.

5.3 Accords bilatéraux

5.12. Bahreïn a conclu un certain nombre d'accords bilatéraux et de mémorandums d'accord avec des pays frères et amis, notamment un accord de libre-échange avec les États-Unis, 35 accords de protection et de promotion de l'investissement, dont 4 sont entrés en vigueur pendant la période à l'examen; 41 conventions de double imposition⁸ ont aussi été signées pendant la période à l'examen, de même que des mémorandums d'accord relatifs à la sécurité sanitaire des produits alimentaires.

5.13. En outre, il existe des comités conjoints de haut niveau réunissant plusieurs pays et visant à faciliter les discussions menées entre les deux parties sur diverses questions, notamment la promotion et la facilitation des échanges et des investissements bilatéraux.

⁸ Algérie, Autriche, Barbade, Bélarus, Belgique, Bermudes, Brunei, Bulgarie, Chine, Égypte, Estonie, France, Géorgie, Hongrie, Île de Man, Iran, Irlande, Jordanie, Liban, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pakistan, Philippines, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni, Seychelles, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Syrie, Thaïlande, Turquie, Turkménistan et Yémen.

5.4 Bahreïn et l'OMC

5.14. Bahreïn est un Membre fondateur de l'OMC et il applique pleinement l'Accord sur la facilitation des échanges avec deux ans d'avance sur le calendrier qui a été notifié au Secrétariat de l'OMC.

5.15. Bahreïn a été l'un des premiers Membres de l'OMC à ratifier l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE). Il a notifié à l'OMC toutes les mesures relevant des catégories A, B et C. Il a notifié 32 mesures relevant de la catégorie A, 12 mesures relevant de la catégorie B et 2 mesures relevant de la catégorie C.

5.16. Bahreïn participe activement aux différentes négociations menées dans le cadre de l'OMC et il a des discussions constructives avec les Membres de l'OMC.

5.17. En tant que petite économie, Bahreïn est favorable à une application du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement et des économies de petite taille, et il apprécie l'équité et l'objectivité de l'Organe de règlement des différends de l'OMC.

ANNEXE I: ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE

Les besoins de Bahreïn en matière d'assistance technique concernent les domaines suivants:

1. Renforcement du soutien technique et institutionnel lié à l'Aide pour le commerce, dans le cadre de l'OMC et des autres institutions et fonds internationaux pertinents.
 2. Renforcement de l'infrastructure de chaîne d'approvisionnement et soutien relatif aux besoins d'ajustement.
 3. Renforcement institutionnel et mise en valeur des ressources humaines en ce qui concerne les DPI.
 4. Renforcement institutionnel, notifications, sensibilisation et mise en valeur des ressources humaines en ce qui concerne les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), les obstacles techniques au commerce (OTC) et les normes.
 5. Renforcement des compétences de négociation et mise en valeur des ressources humaines en ce qui concerne les négociations commerciales multilatérales et les ALE.
 6. Soutien technique et institutionnel pour la promotion des exportations.
 7. Renforcement des capacités commerciales, renforcement, sensibilisation et réseautage en matière de compétitivité.
 8. Amélioration des capacités institutionnelles et du potentiel d'exportation en rapport avec les PME, et renforcement institutionnel pour la négociation et la mise en œuvre d'accords relatifs au commerce des marchandises et des services.
 9. Élaboration d'une politique et d'une législation en matière de concurrence.
 10. Participation de Bahreïn à des programmes nationaux, régionaux et internationaux de mise en valeur des ressources humaines et de formation destinés aux administrations publiques, aux parlementaires et au secteur privé, que ce soit dans le cadre de l'OMC ou d'autres institutions pertinentes.
-